



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Aboriginal Peoples

Peuples autochtones

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Tuesday, November 23, 2010
Wednesday, November 24, 2010

Le mardi 23 novembre 2010
Le mercredi 24 novembre 2010

Issue No. 15

Fascicule n° 15

Twenty-sixth and twenty-seventh meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada
(Issues concerning First Nations Education)
(Specific Claims)

and

Fifth meeting on:

The progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools

Vingt-sixième et vingt-septième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada
(Questions concernant l'éducation des Premières nations)
(Revendications particulières)

et

Cinquième réunion concernant :

Les progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Patterson
* Cowan	Poirier
(or Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	
* Ex officio members	
(Quorum 4)	

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Lovell Nicholas
Campbell	Patterson
* Cowan	Poirier
(ou Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	
* Membres d'office	
(Quorum 4)	

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 23, 2010
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Dallaire, Demers, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and Stewart Olsen (10).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Issues concerning Specific Claims)

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Patrick Borbey, Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and Aboriginal Government;

Anik Dupont, Director General, Specific Claims.

Mr. Borbey made a statement and, together with Ms Dupont, answered questions.

At 10:35 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 24, 2010
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Dallaire, Lovelace Nicholas, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, P.C., and Stewart Olsen (8).

In attendance: Tonina Simeone and Shauna Troniak, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 23 novembre 2010
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Dallaire, Demers, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, C.P., Sibbeston et Stewart Olsen (10).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (Revendications particulières)

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone;

Anick Dupont, directrice générale, Revendications particulières.

M. Borbey fait une déclaration, puis, aidé de Mme Dupont, répond aux questions.

À 10 h 35, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2010
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Dallaire, Lovelace Nicholas, Patterson, Poirier, Raine, St. Germain, C.P., et Stewart Olsen (8).

Également présentes : Tonina Simeone et Shauna Troniak, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (Issues concerning First Nations Education)

WITNESS:

Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation:

Gilbert W. Whiteduck, Chief.

Mr. Whiteduck made a statement and answered questions.

At 7:57 p.m., the committee suspended.

At 8:03 p.m., the committee resumed in camera.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 2, 2010, the committee continued to examine the progress made on commitments endorsed by Parliamentarians of both Chambers since the Government's apology to former students of Indian Residential Schools. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

In accordance with rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the draft report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the chair and deputy chair be empowered to approve the final text of the report with any grammatical, editorial, formatting and other changes required.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 8:43 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (Questions concernant l'éducation des Premières nations)

TÉMOIN :

Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg :

Gilbert W. Whiteduck, chef.

M. Whiteduck fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 19 h 57, la séance est suspendue.

À 20 h 3, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 juin 2010, le comité poursuit son examen des progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres depuis les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)(f) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est proposé que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que le projet de rapport soit adopté.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que le président et le vice-président soient autorisés à approuver le texte final du rapport une fois que les changements grammaticaux, de forme et autres nécessaires y auront été apportés.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 43, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 23, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:32 a.m. to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: specific claims).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, I see we have quorum. Good morning, I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on CPAC or the web.

I am Gerry St. Germain from British Columbia. I have the honour and the privilege of chairing this committee. The mandate of the committee is to examine legislation in matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

In May 2006, the Senate authorized this committee to undertake a broad study of specific claims policy and processes. Specific claims arise from alleged breaches in the administration of lands and monies for First Nations status Indian bands under the Indian Act and/or in the fulfilment of treaties.

From June through November 2006, First Nations and other witnesses from all regions highlighted significant deficiencies of the existing system. The Senate committee's December 2006 final report entitled *Negotiation or Confrontation: It's Canada's Choice* chronicled their concerns, noting that most witnesses favoured the establishment of an independent body for resolving specific claims through a cooperative effort by First Nations and Canada, as well as improved INAC and Department of Justice processes and enhanced resources dedicated to the resolution of specific claims. For clarification, INAC is Indian and Northern Affairs Canada.

On June 12, 2007, the Prime Minister announced a plan to reform the specific claims system. Reflecting the Senate committee's recommendations, its key components called for the creation of a tribunal staffed with impartial judges who would make final decisions on claims when negotiations fail; dedicated funding for settlements of \$250 million a year for 10 years; improvements in the processing of claims; and enhancement of the existing Indian Specific Claims Commission's dispute resolution function.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 23 novembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 32 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis ainsi que d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : revendications particulières).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je vois que nous avons le quorum. Bonjour et bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur les ondes de la CPAC ou sur le Web.

Je m'appelle Gerry St. Germain et je suis de la Colombie-Britannique. J'ai l'honneur et le privilège de présider le comité. Le mandat du comité consiste à examiner les lois et les questions qui concernent les peuples autochtones du Canada en général.

En mai 2006, le Sénat a autorisé notre comité à entreprendre une vaste étude sur la politique et le mécanisme de règlement des revendications particulières. Les revendications particulières découlent de l'administration supposément inadéquate des terres ou des fonds des Premières nations (bandes indiennes de plein droit) visés par la Loi sur les Indiens ou du non-respect présumé des traités.

De juin à novembre 2006, des membres des Premières nations et d'autres témoins de toutes les régions ont mis en relief les importantes lacunes du régime existant. Dans son rapport final de décembre 2006, intitulé *Négociation ou affrontement : Le Canada a un choix à faire*, le comité sénatorial a fait état de leurs préoccupations, signalant que la plupart des témoins préconisaient l'établissement d'un organisme indépendant chargé de régler les revendications particulières au moyen d'un effort concerté des Premières nations et du Canada, ainsi que l'amélioration des procédures d'AINC et du ministère de la Justice et l'augmentation des ressources affectées au règlement des revendications particulières. Je précise qu'AINC signifie Affaires indiennes et du Nord Canada.

Le 12 juin 2007, le premier ministre a annoncé un plan d'action visant à réformer le régime de règlement des revendications particulières. Faisant écho aux recommandations du comité sénatorial, le plan d'action proposait pour l'essentiel : de créer un tribunal grâce auquel des juges impartiaux allaient régler les revendications en cas d'impasse dans les négociations; de mettre de côté 250 millions de dollars par année pour la prochaine décennie afin de financer le règlement des revendications; d'améliorer le traitement des revendications; et d'améliorer le mécanisme actuel de règlement des différends de la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Accordingly, on November 27, 2007, Bill C-30, the Specific Claims Tribunal Act, was introduced. The bill received Royal Assent on June 18, 2008 and came into force on October 16, 2008. We are here this morning to follow up on progress made in the area of specific claims since the passing of the legislation.

Colleagues, we will hear from two witnesses, both from Indian and Northern Affairs Canada. Patrick Borbey is Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and Aboriginal Government. Anik Dupont is Director General, Specific Claims.

[Translation]

Before hearing from our witnesses, allow me to introduce the members of the committee here present.

[English]

Senator Roméo Dallaire is from the Province of Quebec. Also present is Senator Larry Campbell from British Columbia; Senator Nancy Greene Raine, also from British Columbia; Senator Dennis Patterson from Nunavut; Senator Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick; Senator Rose-May Poirier from New Brunswick; Senator Patrick Brazeau from Quebec; and Senator Jacques Demers from Quebec.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses, Mr. Borbey and Ms. Dupont. I believe you have a presentation, Mr. Borbey. We will hear it and hopefully you are prepared to respond to questions from the senators.

Patrick Borbey, Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and Aboriginal Government, Indian and Northern Affairs Canada: Yes, I am.

I would like to thank you for your invitation to appear before the committee today. I am accompanied this morning by Anik Dupont, Director General of the Specific Claims Branch in the Treaties and Aboriginal Government sector.

[Translation]

Indian and Northern Affairs Canada last appeared before this committee to discuss specific claims earlier this year in March, when my predecessor, Michel Roy, was still in his position.

I would like to take the opportunity this morning to update you on the progress that has been made in respect to implementing the Justice at Last initiative since then and what will be accomplished in the coming months.

[English]

I would like to begin by describing the work we have engaged in with respect to the Specific Claims Tribunal. As you will recall, the first appointments to the tribunal were announced in November 2009. The three current members — Mr. Justice Harry Slade, who is the chairperson, Mr. Justice Patrick Smith and Madam Justice Johanne Mainville — have focused their efforts on assessing the possible nature and scope of proceedings

Par conséquent, on a déposé, le 27 novembre 2007, le projet de loi C-30 : Loi sur le Tribunal des revendications particulières. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 18 juin 2008 et est entré en vigueur le 16 octobre 2008. Nous sommes ici ce matin pour faire le point sur les progrès accomplis concernant le règlement des revendications particulières depuis l'adoption de la loi.

Chers collègues, notre comité entendra deux témoins d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Patrick Borbey est sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone. Anik Dupont est directrice générale, Revendications particulières.

[Français]

Avant d'entendre nos témoins, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[Traduction]

Le sénateur Roméo Dallaire est du Québec. Sont aussi présents le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Nancy Greene Raine, également de la Colombie-Britannique; le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut; le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; et le sénateur Jacques Demers, du Québec.

Mesdames et messieurs les membres du comité, veuillez vous joindre à moi pour accueillir nos témoins, M. Borbey et Mme Dupont. Je crois savoir, monsieur Borbey, que vous voulez présenter un exposé au comité. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions, si vous êtes disposé à y répondre.

Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, Affaires indiennes et du Nord Canada : Volontiers.

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le comité aujourd'hui. Ce matin, je suis accompagné par Mme Anik Dupont, directrice générale, Revendications particulières, Traités et gouvernement autochtone.

[Français]

La dernière fois que Affaires indiennes et du Nord Canada a comparu devant ce comité pour discuter de la question des revendications particulières, c'était en mars dernier, alors que mon prédécesseur, Michel Roy, était toujours en poste.

Ce matin, j'aimerais profiter de ma présence devant le comité pour vous informer des progrès réalisés depuis la mise en œuvre de l'initiative, La justice enfin, et de ceux qui seront accomplis au cours des prochains mois.

[Traduction]

Pour débiter, j'aimerais vous décrire le travail auquel nous nous sommes livrés dans le dossier du Tribunal des revendications particulières. J'aimerais vous rappeler que les premières nominations au tribunal ont été annoncées en novembre 2009. Les trois membres actuels — le juge Harry Slade, qui en est le président, le juge Patrick Smith et la juge Johanne Mainville — se sont concentrés sur l'évaluation de la nature et de la portée

in order to determine demands on tribunal members and on developing the rules of practice and procedure that will govern the operations of the tribunal.

[*Translation*]

In April, Ms. Dumont and the members of her staff met with tribunal members to provide information in respect to the nature of specific claims and the occurrence of claims across the country. Additional written information was provided in June to assist the tribunal in work planning.

[*English*]

In May, the chairperson posted a first draft of the rules of practice and procedure on the website of the registry of the Specific Claims Tribunal and invited comment.

Canada provided detailed comments and subsequently, on October 5, 2010, we attended a full-day meeting of the rules advisory committee convened by the chairperson, at which the draft rules of practice and procedure were discussed.

Canada, as represented by the Department of Justice, was one of 11 stakeholders that attended the rules advisory committee meeting. Other participants included the Assembly of First Nations, the Canadian Bar Association, the Indigenous Bar Association, the Federation of Saskatchewan Indian Nations, the Anishinabek Nation, le Conseil Tribal Mamuitun, the Union of British Columbia Indian Chiefs and the Nlaka'pamux Nation Tribal Council, as well as several law firms that represent First Nations in specific claims.

Since October, Canada has provided comments on a second draft of the rules. It is understood that once the rules are approved and in place, the tribunal will begin operations.

[*Translation*]

The chairperson of the tribunal submitted the first annual report of the Specific Claims Tribunal to the Minister of Indian Affairs and Northern Development on September 30, 2010. It is expected that the annual report will be tabled in both Houses of Parliament shortly.

[*English*]

Finally, in respect of the tribunal, the initial appointments will conclude at the end of November. It is understood that all three members have indicated a willingness to be reappointed. The appointment process falls within the mandate of the Minister of Justice and Attorney General of Canada.

[*Translation*]

I would now like to speak about the progress that has been made in respect to addressing the inventory of specific claims. I will discuss how claims are being addressed in both the assessment and negotiation phases of the specific claims process. Also, I have

possible des instances afin de déterminer ce qu'elles exigeront des membres du tribunal et d'ainsi établir les règles de pratique et de procédure qui régiront le mode de fonctionnement du tribunal.

[*Français*]

En avril, Mme Dumont et les membres de son équipe ont rencontré les membres du tribunal pour leur fournir de l'information sur la nature des revendications particulières et le nombre de revendications déposées dans l'ensemble du pays. Pour aider le tribunal à planifier le travail, des renseignements supplémentaires lui ont été fournis par écrit en juin dernier.

[*Traduction*]

En mai, le président a publié une première version des règles de pratique et de procédure, accompagnée d'un appel de commentaires, sur le site Web du greffe du Tribunal des revendications particulières.

Le Canada a formulé des commentaires détaillés et, le 5 octobre 2010, nous avons assisté à une réunion d'une journée du Comité consultatif sur les règles, convoquée par le président, afin de discuter des règles provisoires de pratique et de procédure.

Le Canada, représenté par le ministère de la Justice, était l'un des 11 intervenants qui ont assisté à la réunion du comité. Les autres participants étaient : l'Assemblée des Premières nations, l'Association du Barreau canadien, l'Association du Barreau Autochtone, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, la nation Anishinabek, le Conseil tribal Mamuitun, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique et le Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux, de même que plusieurs cabinets d'avocats représentant des Premières nations dans le cadre de revendications particulières.

Depuis octobre, le Canada a commenté la deuxième version des règles. Il est entendu qu'une fois ces règles approuvées et bien établies, le tribunal entrera en fonction.

[*Français*]

Le 30 septembre 2010, le président du tribunal a présenté le premier rapport annuel du Tribunal des revendications particulières au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce rapport annuel devrait être déposé devant les deux chambres du Parlement sous peu.

[*Traduction*]

Finalement, en ce qui concerne le tribunal, le premier mandat des trois juges se terminera à la fin de novembre. Il est entendu que les trois membres souhaitent que leur mandat soit renouvelé. Le processus de nomination relève de la compétence du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada.

[*Français*]

J'aimerais maintenant parler des progrès réalisés à l'égard du traitement de l'inventaire des revendications particulières. J'expliquerai comment nous traitons des revendications pendant les phases d'évaluation et de négociation relatives au processus

provided you with a number of charts that graphically depict the progress we have made in respect to processing and resolving specific claims.

[English]

The inventory of claims currently includes 380 claims in the assessment phase of the process and 177 claims in negotiation, for a total of 557 claims. The inventory includes claims that were filed with the minister as of the coming into force of the act — that is, the backlog claims, as well as claims that have been received since October 16, 2008.

Since April, 33 new claims have been submitted. I am pleased to inform you that we continue to meet public commitments that the early review of all new claims will be concluded within six months of their receipt. Of the 33 new claims received, 21 have been filed with the minister. Six claims have not been filed with the minister and those claims have been returned to the First Nation claimants with a detailed explanation as to why the submission did not meet the minimum standard established by the minister in accordance with the Specific Claims Tribunal Act.

[Translation]

Between April 1 and September 3, 2010, the historical and legal review of 59 claims was completed. Based on these assessments, the minister has accepted 29 claims for negotiation and advised First Nations that 30 claims will not be accepted for negotiation.

[English]

Solid progress is being made with respect to achieving negotiated settlements. Since April, six settlement agreements have been signed for a total compensation value of over \$273 million. Three recently settled claims, the Peguis First Nation 1907 Surrender Specific Claim at \$126 million and the Mississaugas of the New Credit First Nation's Brant Tract and Toronto Purchase specific claims, which were settled for a total value of \$145 million, mark the three largest specific claims ever settled.

Last Friday, November 19, the minister was in Fort William to announce the settlement of the Fort William First Nation Boundary Claim and the Neebing Surrender Specific Claim. The settlement agreement provides for over \$171 million in settlement of these claims.

Better access to mediation services will assist in achieving negotiated settlements. In order to provide better access to mediation services, a dedicated mediation unit has been created in our sector. The unit is currently working on developing selection criteria for independent mediators that will provide services on consent of the parties during the negotiation of claims. The selection criteria will be used to create a roster of mediators from

des revendications particulières. Aussi, je vous ai remis un certain nombre de graphiques qui illustrent le progrès que nous avons accompli à l'égard du traitement et du règlement des revendications particulières.

[Traduction]

On compte actuellement 380 revendications à l'étape de l'évaluation et 177 revendications faisant l'objet de négociations, pour un total de 557. Ce nombre comprend les revendications déposées auprès du ministre à l'entrée en vigueur de la loi, et qui font donc partie de l'inventaire des revendications en souffrance, et celles reçues depuis le 16 octobre 2008.

Depuis avril, nous avons reçu 33 nouvelles revendications. Je suis heureux de vous annoncer que nous continuons de respecter nos engagements publics concernant l'achèvement de l'examen préalable des nouvelles revendications dans les six mois suivant leur réception. Sur les 33 revendications reçues, 21 ont été déposées auprès du ministre. Six autres ne l'ont pas été et ont été renvoyées aux requérants des Premières nations, accompagnées d'une explication détaillée des raisons pour lesquelles leur revendication ne respectait pas la norme minimale établie par le ministre conformément à la Loi sur le Tribunal des revendications particulières.

[Français]

Entre le 1^{er} avril et le 3 septembre 2010, nous avons procédé à l'examen historique et juridique de 59 revendications. En s'appuyant sur ces évaluations, le ministre a accepté de négocier 29 revendications et a informé les Premières nations que 30 revendications ne seraient pas acceptées pour négociations.

[Traduction]

De sérieux progrès ont été réalisés à l'égard des règlements négociés. Depuis avril, six ententes de règlement ont été ratifiées, pour une indemnisation totale de 273 millions de dollars. Récemment, nous avons réglé trois revendications, soit la revendication de la Première nation de Peguis relative à la cession de 1907, d'une valeur de 126 millions de dollars, et les revendications particulières de la Première nation des Mississaugas de New Credit relative à la parcelle de Brant et à l'achat de Toronto, d'une valeur totale de 145 millions de dollars. Il s'agit des plus importantes revendications jamais réglées à ce jour.

Vendredi dernier, le 19 novembre, le ministre se trouvait à Fort William pour annoncer le règlement de la revendication relative aux limites de la réserve de la Première nation de Fort William et de la revendication particulière de la Première nation de Fort William relative à la cession de Neebing. La somme prévue dans l'entente de règlement de ces revendications atteint plus de 171 millions de dollars.

Un meilleur accès à des services de médiation facilitera la négociation de règlements. Afin d'offrir un meilleur accès aux services de médiation, une unité spéciale de médiation a été créée au sein de notre secteur. L'unité s'emploie actuellement à définir les critères de sélection des médiateurs indépendants qui offriront leurs services, avec le consentement des parties, pendant la négociation des revendications. Ces critères de sélection serviront

which tables can quickly and easily engage services. The Assembly of First Nations has been invited to participate in the process of the development of selection criteria and the establishment of the roster.

[*Translation*]

In closing, I can briefly tell you about what the year ahead holds. As you are aware, the Specific Claims Tribunal Act sets out three-year time frames for the assessment and negotiation, respectively, of specific claims. Plans have been developed to meet these deadlines.

[*English*]

There is every expectation that, by October 16, 2011, the minister will have advised all First Nations of a decision whether to accept the 319 remaining backlog claims for negotiation. There are 96 claims that will have been in negotiation for three years as of October 16, 2011. Plans are also in place to ensure that tables nearing completion are appropriately mandated to conclude settlement agreements.

The “Justice At Last” initiative launched a fundamental reform of the specific claims process. Based on available data and ongoing observation, many of the objectives of the reform, particularly with respect to more efficient processing of claims, will be achieved. In addition, in order to confirm the success of the initiative, a formal evaluation has been initiated. The formative evaluation is currently underway and will be followed next fiscal year by a summative evaluation.

While significant progress has been made since we were last before this committee, a good deal of work remains to be done. The coming year will be very busy. We will continue to strive to address the backlog of claims and maintain an efficient, effective and fair process to respond to and resolve all claims.

[*Translation*]

Thank you and it will be a pleasure for Ms. Dupont and me to answer your questions.

[*English*]

Senator Campbell: Thank you for coming today.

The questions I have mainly deal with what has taken place since 2008. The timeline established by this act really indicates that nothing happens until 2011 — is that correct? There is a three-year window before anything actually takes place or anyone is able to come and make a claim within this act. Is that correct?

Mr. Borbey: No, claims are being assessed and negotiated now. However, we had a period of three years to be able to achieve the timelines that were in the act. The tribunal will begin operations hopefully before that timeline is achieved.

Senator Campbell: Will it be 2011 before we actually see any claims coming through this process?

à créer une liste de médiateurs auxquels les tables de négociation pourront rapidement et facilement faire appel. L'Assemblée des Premières nations a été invitée à participer au processus de définition des critères de sélection et à l'établissement de la liste.

[*Français*]

En conclusion, je peux vous parler brièvement de ce que nous réserve la prochaine année. Comme vous le savez, la Loi sur le Tribunal des revendications particulières prévoit un délai de trois ans pour l'évaluation et trois ans pour la négociation de revendications particulières. Des plans ont été élaborés pour assurer le respect de ces délais.

[*Traduction*]

Tout porte à croire que d'ici le 16 octobre 2011, le ministre aura informé toutes les Premières nations de la décision d'accepter ou non la négociation des 319 revendications en attente. En date du 16 octobre 2011, 96 revendications auront fait l'objet de négociations depuis trois ans. Des plans sont également en place pour s'assurer que les tables qui touchent à leur fin sont dûment mandatées pour conclure des conventions de règlement.

L'initiative « La justice, enfin » a amorcé une réforme fondamentale du processus des revendications particulières. D'après les données disponibles et une observation continue, de nombreux objectifs de la réforme, en particulier à l'égard du traitement plus efficace des revendications, seront atteints. De plus, afin de confirmer le succès de l'initiative, nous avons entamé une évaluation officielle. Cette évaluation formative est en cours et sera suivie, lors du prochain exercice financier, d'une évaluation sommative.

Quoique des progrès considérables aient été réalisés depuis notre dernière comparution devant le comité, il reste beaucoup de travail à accomplir. L'année qui vient sera très chargée. Nous continuerons de faire tout notre possible pour traiter les revendications en souffrance et maintenir un processus efficient, efficace et équitable afin de traiter et de régler toutes les revendications.

[*Français*]

Je vous remercie et ce sera un plaisir pour Mme Dupont et moi de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Campbell : Merci d'être venu nous rencontrer aujourd'hui.

Mes questions portent avant tout sur ce qui s'est passé depuis 2008. Le calendrier fixé par cette loi prévoit en fait que rien ne se passera avant 2011, n'est-ce pas? Il y a un délai de trois ans avant qu'on fasse quelque chose ou que quelqu'un puisse présenter une revendication en vertu de cette loi. C'est bien cela?

M. Borbey : Non, nous évaluons et nous négocions déjà des revendications. Toutefois, nous jouissons d'un délai de trois ans pour respecter le calendrier prescrit par la loi. Nous espérons que le tribunal entrera en fonction avant l'expiration de ce délai.

Le sénateur Campbell : Devrons-nous attendre à 2011 avant que des revendications aient franchi toutes les étapes?

Mr. Borbey: No, all the claims are still coming through the process. The tribunal to adjudicate claims that have not been successfully negotiated or that have not been accepted for negotiations — if First Nations want to bring those claims before the tribunal — has not been set up yet.

Senator Campbell: How many are prepared to go before the tribunal right now?

Mr. Borbey: We do not have that information because it is up to First Nations to decide whether they want to go.

Senator Campbell: Has anyone come forward?

Mr. Borbey: Not that we know of.

Senator Campbell: Have there been no new claims filed?

Mr. Borbey: There have been no claims filed for adjudication by the tribunal. The claims are being processed now and negotiated through the regular process.

Senator Campbell: That is what I am getting at. Even if I wanted to put forward a claim, there is no tribunal to hear it.

Mr. Borbey: The tribunal is a last-instance option for First Nations. There is still a negotiation process.

Senator Campbell: I have a claim, the minister says it will not go forward and I want to go to the tribunal. It has been three years. What happens — can I go to the tribunal now?

Mr. Borbey: No, the tribunal is not operational. It is an independent body that is currently establishing itself. Those questions will have to be directed at the tribunal in terms of when they will be able to hear some of those claims.

Senator Campbell: I feel that I am going in a circle here. Let me go back to this again. In practice, does not the timeline established by the act mean that no claimants may approach the tribunal until October 2011 at the earliest?

Anik Dupont, Director General, Specific Claims, Indian and Northern Affairs Canada: A First Nation has four different opportunities to approach the tribunal. The first one would be if the department, the minister, has made a decision not to accept; if their claim has not been accepted, they can go to the tribunal.

We do not exercise the full three years of assessment on all the claims. Even if we have already responded to some of them that they have a non-acceptance, in theory they could take that and go to the tribunal now. They do not have to wait the three years in order to file their claim.

Senator Campbell: In how many instances have they been told that their claim is not being accepted?

Ms. Dupont: There are about 100 claims now that have not been accepted.

M. Borbey : Non, toutes les revendications sont encore à l'étude. Le tribunal chargé de statuer sur les revendications qui n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement ou qui n'ont pas encore été acceptées à des fins de négociation — si les Premières nations désirent adresser ces revendications au tribunal — n'est pas encore opérationnel.

Le sénateur Campbell : Combien de revendications sont-elles prêtes à être présentées au tribunal?

M. Borbey : Nous ne possédons pas ces renseignements parce qu'il revient aux Premières nations de décider de choisir de s'adresser au tribunal ou non.

Le sénateur Campbell : Certaines l'ont-elles fait?

M. Borbey : Pas que nous sachions.

Le sénateur Campbell : N'a-t-on pas déposé de nouvelles revendications?

M. Borbey : Aucune revendication n'a été adressée au tribunal. Pour l'instant, on traite et on négocie les revendications en recourant au processus habituel.

Le sénateur Campbell : C'est là où je veux en venir. Même si je voulais présenter une revendication, il n'existe aucun tribunal apte à instruire l'affaire.

M. Borbey : Le tribunal est un dernier recours pour les Premières nations. Il existe encore un processus de négociation.

Le sénateur Campbell : J'ai une revendication, le ministre dit qu'elle ne sera pas acceptée et je veux m'adresser au tribunal. Cela fait trois ans. Qu'arrive-t-il — est-ce que je peux dès maintenant m'adresser au tribunal?

M. Borbey : Non, le tribunal n'est pas opérationnel. C'est un organisme indépendant qui est en train de s'organiser. Il faudrait s'adresser au personnel du tribunal pour savoir quand il sera en mesure d'instruire certaines des affaires relatives aux revendications.

Le sénateur Campbell : J'ai l'impression que nous tournons en rond. Permettez-moi de revenir à cette question. En fait, les délais fixés dans la loi ne signifient-ils pas qu'aucun requérant ne pourra déposer une revendication auprès du tribunal avant octobre 2011?

Anik Dupont, directrice générale, Revendications particulières, Affaires indiennes et du Nord Canada : Une Première nation dispose de quatre possibilités pour s'adresser au tribunal. Le premier cas est celui d'un refus par le ministère, c'est-à-dire le ministre; si la revendication n'a pas été acceptée, on peut s'adresser au tribunal.

Les évaluations des revendications ne durent pas toutes trois ans. Même si nous avons déjà opposé un refus à certaines d'entre elles, il est possible, en théorie, de s'adresser au tribunal dès maintenant. Il n'est pas nécessaire d'attendre que la période de trois ans soit écoulée avant de saisir le tribunal d'une revendication.

Le sénateur Campbell : Combien de revendications a-t-on refusées?

Mme Dupont : À ce jour, on a refusé une centaine de revendications.

Senator Campbell: If I am one of those and want it to go before the tribunal, how do I go before a tribunal that is not even set up?

Mr. Borbey: Again, the tribunal is an independent body. It is currently setting its rules and procedures. Once those are in place, it will be able to open its doors and start hearing cases.

Senator Campbell: Bill 30, November 27, 2007, set up the Specific Claims Tribunal Act. It is now 2010. What has gone on for the last three years?

Mr. Borbey: We have done our work, which is to process claims as quickly as possible, meeting those timelines, which means the assessment and the research, as well as the negotiation of claims. As I said in my opening remarks, we have negotiated a number of claims successfully; we have settled a number of claims; and we have reduced the backlog significantly. When this committee was looking at the issue, the backlog was over 800 claims and we have reduced that by at least half.

Senator Campbell: You have settled 400 claims?

Mr. Borbey: We settled them or sent them back to First Nations as not meeting the minimum standard under the act.

Senator Campbell: How many did you send back?

The reason we do not have a tribunal even though the act was passed in November 2007 is because of the tribunal — nothing to do with your department, right? The tribunal has been going through the process of setting up since November of 2007, is that correct?

Mr. Borbey: Yes; they just recently tabled their DPR, departmental performance report, in Parliament in terms of progress on their implementation. They have an annual report that will be tabled in Parliament shortly, where they also will be reporting on progress.

Senator Campbell: I will wait for the numbers, Mr. Chair.

Senator Patterson: I was not on the committee when its report was done, so I am asking some, perhaps, basic questions. The first one is about the First Nations' research and legal costs.

My understanding is that, when the bill was before Parliament, there was a plan that the tribunal would have monies to allocate to claimants, First Nations whose claims were before the tribunal, for them to do research and cover their legal costs. Can you tell me if money has been allocated, how much, and how First Nations whose claims are before the tribunal can access that money for legal costs and research?

Le sénateur Campbell : Si on a refusé ma revendication et que je veux m'adresser au tribunal, comment puis-je le faire si ce tribunal n'a pas encore été mis sur pied?

M. Borbey : Comme je l'ai dit précédemment, le tribunal est un organisme indépendant. Il élabore actuellement ses règles et procédures. Une fois celles-ci adoptées, il pourra ouvrir ses portes et commencer à instruire des affaires.

Le sénateur Campbell : Le projet de loi C-30, Loi sur le Tribunal des revendications particulières, a été déposé le 27 novembre 2007. Nous sommes en 2010. Que s'est-il passé au cours des trois dernières années?

M. Borbey : Nous avons fait notre travail, c'est-à-dire traiter les revendications aussi rapidement que possible en respectant les délais; cela comporte l'évaluation et la recherche, ainsi que la négociation des revendications. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous avons réussi à négocier un certain nombre de revendications; nous en avons réglé certaines; et nous avons réduit considérablement le nombre de revendications en attente. Lorsque votre comité étudiait la question, plus de 800 revendications étaient en souffrance; il en reste moins de 400.

Le sénateur Campbell : Vous avez réglé 400 revendications?

M. Borbey : Nous les avons réglées ou nous les avons retournées aux Premières nations parce qu'elles ne satisfaisaient pas à la norme minimale fixée par la loi.

Le sénateur Campbell : Combien en avez-vous retournées?

Même si la loi a été adoptée en novembre 2007, c'est à cause du tribunal lui-même que celui-ci ne siège pas encore — cela n'a rien à voir avec votre ministère, n'est-ce pas? C'est que le tribunal est en train de se mettre sur pied depuis novembre 2007; est-ce bien cela?

M. Borbey : Oui, il vient tout juste de déposer au Parlement son RMR, son rapport ministériel sur le rendement; on y décrit la démarche de création du tribunal. Son rapport annuel sera déposé au Parlement sous peu; il y sera aussi question des progrès accomplis.

Le sénateur Campbell : J'attendrai de prendre connaissance des chiffres, monsieur le président.

Le sénateur Patterson : Je ne siégeais pas au comité lorsque le rapport a été rédigé, de sorte que je pose peut-être certaines questions élémentaires. La première porte sur les frais de recherche et les frais juridiques des Premières nations.

Je crois comprendre que, lorsque le Parlement étudiait le projet de loi, on prévoyait que le tribunal pourrait verser de l'argent aux requérants, soit les Premières nations ayant saisi le tribunal d'une revendication, pour leur permettre de mener des recherches et de payer leurs frais juridiques. Pouvez-vous me dire si l'on a affecté des fonds à cette fin et, le cas échéant, combien? Les Premières nations qui ont saisi le tribunal de leurs revendications peuvent-elles toucher cet argent pour payer leurs frais juridiques et leurs frais de recherche?

Mr. Borbey: First, First Nations have access to funding as part of the process when we are negotiating a claim. There is a process that we manage for that to help them support their negotiating costs. However, when it comes to the tribunal, it is responsible for providing that support and they have funding within their base to be able to do that.

Senator Patterson: Could you give us the details on that, now or later?

Mr. Borbey: Again, the tribunal is an independent body and they are responsible for their budgets. I do not have that information. Their DPR does provide a certain breakdown of their budgets and what they have done over the last year.

Senator Patterson: What is the DPR?

Mr. Borbey: The departmental performance report, which is tabled every year in Parliament. Sorry, it is the companion piece to the reports on plans and priorities. As an independent body, the registrar for the tribunal does table both documents.

Senator Patterson: And that has yet to happen?

Mr. Borbey: Both documents are tabled by the minister as part of the regular estimates process. The DPR was tabled, I believe, by the President of the Treasury Board a few weeks ago.

Senator Patterson: Thank you very much.

You have described the consultation process with respect to rules, which is great. I think you indicated that the department had input into the rules, if I understood comments from Canada. I am just wondering, was the government input on the rules with Indian Affairs? Did you have input into the rules that the tribunal is establishing?

Mr. Borbey: We worked with the Department of Justice, which represents Canada with respect to taking a position or commenting on the rules. We were involved in those consultations and have provided our comments. As a participant in the tribunal process eventually, when it is up and running, we certainly have an interest in those rules and procedures.

Senator Patterson: Are those positions that the department, through the Department of Justice, took available to us — your comments on the rules?

Mr. Borbey: I do not believe that those are public documents.

Senator Patterson: Where are we at as far as the finalization of the rules? That is needed to get the tribunal under way. How close are we?

Mr. Borbey: As I mentioned in my remarks, we recently provided a second round of comments to the tribunal. It is up to them now to take all of the comments they received from all the interested parties. They do have to go through an approval process. These have to be gazetted properly, so that process will

M. Borbey : Premièrement, les Premières nations ont accès à des fonds dans le cadre du processus de négociation d'une revendication. Nous gérons ce mécanisme pour les aider à acquitter leurs frais de négociation. Toutefois, en ce qui a trait au tribunal, c'est lui qui est chargé d'offrir un tel soutien et il dispose de crédits, dans son financement de base, pour ce faire.

Le sénateur Patterson : Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet, maintenant ou plus tard?

M. Borbey : Comme je l'ai dit, le tribunal est un organisme indépendant qui gère son budget. Je ne possède pas ces renseignements. Son RMR présente une certaine ventilation du budget selon les activités de l'année écoulée.

Le sénateur Patterson : Qu'est-ce que le RMR?

M. Borbey : Il s'agit du Rapport ministériel sur le rendement, qui est déposé chaque année au Parlement. Pardon, c'est le document qui accompagne le Rapport sur les plans et les priorités. Le greffier du tribunal dépose les deux documents puisqu'il s'agit d'un organisme indépendant.

Le sénateur Patterson : Et cela n'a pas encore été fait?

M. Borbey : Le ministre dépose les deux documents dans le cadre du processus habituel d'examen des prévisions budgétaires. Je crois que le président du Conseil du Trésor a déposé le RMR il y a quelques semaines.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Vous avez décrit le processus de consultation relatif aux règles, ce qui est très bien. Je crois que vous avez indiqué que le ministère intervenait dans l'établissement des règles, si j'ai bien compris les commentaires du Canada. Je me demande simplement si ce sont les Affaires indiennes qui sont intervenues au nom du gouvernement dans l'établissement des règles? Avez-vous eu votre mot à dire sur les règles qu'est en voie d'adopter le tribunal?

M. Borbey : Nous avons collaboré avec le ministère de la Justice, qui défend la position du Canada et formule les commentaires concernant les règles. Nous avons participé à ces consultations et nous avons formulé nos commentaires. Puisque nous participerons, à terme, au processus d'examen par le tribunal, lorsque celui-ci sera fonctionnel, il est évident que nous nous intéressons à ces règles et procédures.

Le sénateur Patterson : Peut-on consulter ces positions qu'a prises votre ministère par l'entremise du ministère de la Justice — vos commentaires sur les règles?

M. Borbey : Je ne crois pas qu'il s'agisse de documents publics.

Le sénateur Patterson : Où en sommes-nous en ce qui a trait à la mise au point définitive des règles? Elles sont nécessaires pour que le tribunal puisse commencer ses activités. Touchons-nous au but?

M. Borbey : Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, nous avons communiqué au tribunal une deuxième série de commentaires. Il revient à ses membres de réunir tous les commentaires reçus des parties intéressées. Il y a un processus d'approbation à respecter. Les commentaires doivent être publiés

have to be undertaken by the tribunal once they have completed their consultations. We are hoping they will be completing them fairly soon.

Senator Patterson: Who pays the judges' salaries?

Mr. Borbey: The Department of Justice is responsible for those salaries.

Senator Patterson: Has that been settled and worked out?

Mr. Borbey: I cannot answer that for the Department of Justice.

Senator Patterson: One would presume the justices are —

Mr. Borbey: I would assume. It also depends on how many judges; there is also that process in terms of how many will be required to manage the backlog and deal with the workload.

Senator Stewart Olsen: I have looked over your charts and want to commend you for the headway you have made. That is pretty impressive. You have gone from 2008 and there is the line-up of settling; I think that negotiated settlements are the way to go.

Because of this example of successes, are you finding that First Nations trust the process and are choosing negotiation rather than litigation? What are your findings of the general perception from the native bands?

Mr. Borbey: It is a little bit difficult for me to comment. I am relatively new on the job, but I have seen some pretty impressive settlements recently. I would say the First Nations that have settled are quite satisfied with the negotiating process. However, I cannot really reflect on what others may view or think of the process.

Ms. Dupont: I think it has been very positive. The First Nations are seeing the progress being made. We are getting positive feedback from the First Nations regarding the results.

They have been very satisfied.

Senator Stewart Olsen: Thank you for that.

I know there is still a lot of work to be done but I want to commend you for the work that has been done. I know it is a difficult process. It looks very good; we are well on our way to solving this issue that has been around for eons. Thank you.

Senator Brazeau: I have one question and it is to clarify something.

Once a claim has been submitted to Indian and Northern Affairs Canada and has been rejected and then goes to the tribunal, is it true that no new evidence can be submitted, or that jurisprudence cannot be cited? Basically, the claim cannot be amended at all.

Mr. Borbey: Until such a time as it leaves our department, yes, that is true. If a First Nation wants to add new information, it has to restart the process.

comme il se doit dans la Gazette du Canada; le tribunal devra donc le faire une fois les consultations achevées. Nous espérons qu'elles se termineront bientôt.

Le sénateur Patterson : Qui paie les salaires des juges?

M. Borbey : Cela relève du ministère de la Justice.

Le sénateur Patterson : Cette question a-t-elle été étudiée et réglée?

M. Borbey : Je ne peux répondre au nom du ministère de la Justice.

Le sénateur Patterson : On pourrait présumer que les juges sont...

M. Borbey : Je suppose. Cela dépend aussi du nombre de juges; il faut en outre déterminer combien on devra nommer de juges pour gérer les revendications en attente et accomplir le travail.

Le sénateur Stewart Olsen : J'ai consulté vos graphiques et je veux vous féliciter pour les progrès accomplis. C'est plutôt impressionnant. En 2008, le nombre de revendications en attente était considérable, et vous en avez réglé beaucoup. Je crois que les règlements négociés sont la meilleure solution.

Pouvez-vous en conclure que les Premières nations font confiance au processus et qu'elles optent pour la négociation plutôt que le recours aux tribunaux? Quelle est, à votre avis, la perception globale des bandes indiennes?

M. Borbey : J'hésite à faire des commentaires. Je ne suis pas en poste depuis très longtemps, mais j'ai été témoin de règlements plutôt impressionnants récemment. Je dirais que les Premières nations qui ont négocié un règlement sont plutôt satisfaites du processus de négociation. Toutefois, je ne saurais me prononcer sur la façon dont les autres perçoivent le processus ou sur ce qu'elles en pensent.

Mme Dupont : Je crois que la démarche a été très positive. Les Premières nations constatent les progrès accomplis. Elles formulent des commentaires favorables concernant les résultats.

Elles se sont dites très satisfaites.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci pour ces renseignements.

Je sais qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir, mais je tiens à vous féliciter pour ce qui a déjà été fait. Je sais que c'est un processus difficile. Il semble très bien se dérouler; nous sommes vraiment en voie de régler ce problème qui perdure. Merci.

Le sénateur Brazeau : J'aimerais obtenir quelques précisions.

Lorsqu'une revendication est rejetée par Affaires indiennes et du Nord Canada et que le tribunal en est saisi, est-il vrai qu'on ne peut présenter aucune nouvelle preuve ou qu'on ne peut plus invoquer la jurisprudence? En gros, il tout à fait impossible de modifier la revendication.

M. Borbey : C'est effectivement le cas pour une revendication adressée à notre ministère. Si une Première nation veut ajouter de nouveaux renseignements, elle doit reprendre la démarche.

In terms of the tribunal's rules and procedures, they will determine how they will deal with any new evidence. We cannot really comment on that.

Senator Brazeau: If they have to start over again, then what is the time frame with that and what is the cost to the First Nation to basically start over again?

Mr. Borbey: From our perspective, the clock restarts when a new submission is made by a First Nation.

Ms. Dupont: If the First Nation chooses to refile a claim based on new information, we would not start back from the beginning. We review the file and how that file has changed since we looked at it the first time. However, it becomes a new claim and is treated like a new claim, so it starts again within the three-year time frame.

Senator Brazeau: What would the cost be to the First Nation to resubmit another claim?

Ms. Dupont: It varies from First Nation to First Nation and from claim to claim, depending on the type of claim. However, there are loans provided to the First Nation. Once we get into a negotiated settlement, their loans are paid on top of their settlement. Therefore, they incur loans up to the point of settlement and when the claim is settled, their loans are paid.

Senator Raine: Thank you for being here.

I would like you to clarify the situation right now with regard to the justices who have agreed to serve on the tribunal. A certain amount of time has gone by and I understand they are appointed for a specific term. If this term is up, have they actually agreed to continue on?

What is the process for appointing these justices? We understand there is a working committee set up. Is there a working committee to deal with appointments of justices, who is on the committee, and how does it all work?

Mr. Borbey: That process is managed by the Department of Justice and is under the responsibility of the Minister of Justice. Therefore, we are not directly involved in the appointment or selection of the judges. I am aware that we have three judges now and their terms are coming due. The Minister of Justice is now considering renewal of those terms.

Once the tribunal is nearly up and running, we will consider the appointment of additional judges to fill a roster for the tribunal.

Senator Raine: Do you not see any possibilities of delays in getting up and running in 2011? There should be no hold-ups, should there?

Mr. Borbey: We are hoping there will not be, and we are doing what we can to ensure that.

Again, the tribunal is an independent body and we cannot really answer for them in terms of what they are doing to get ready to hear cases.

Dans ses règles et ses procédures, le tribunal déterminera comment il traitera les nouvelles preuves. Nous ne pouvons vraiment formuler de commentaires à ce sujet.

Le sénateur Brazeau : Si elle doit tout reprendre depuis le début, quel est alors le délai et combien en coûte-t-il à la Première nation pour, essentiellement, tout recommencer?

M. Borbey : Le ministère remet les pendules à zéro lorsqu'une Première nation présente une nouvelle demande.

Mme Dupont : Si la Première nation choisit de déposer une nouvelle revendication fondée sur de nouveaux renseignements, nous ne reprenons pas la démarche depuis le début. Nous examinons le dossier et nous déterminons ce qui a changé par rapport à la première demande. Toutefois, il s'agit bel et bien d'une nouvelle demande qui est traitée comme telle, de sorte qu'on recommence avec un nouveau délai de trois ans.

Le sénateur Brazeau : Combien pourrait-il en coûter à une Première nation pour présenter une nouvelle revendication?

Mme Dupont : Cela varie d'une Première nation et d'une revendication à l'autre, selon le type de revendication. Toutefois, la Première nation peut obtenir un prêt. Une fois le règlement négocié, le prêt est remboursé sur la somme octroyée à titre de règlement. Par conséquent, la Première nation contracte un prêt jusqu'au moment du règlement et, une fois la revendication réglée, le prêt est remboursé.

Le sénateur Raine : Merci d'être venus nous rencontrer.

J'aimerais que vous précisiez la situation actuelle des juges qui ont accepté de siéger au tribunal. Il s'est écoulé un certain temps et, que je sache, ils sont nommés pour un mandat précis. Si le mandat est terminé, ont-ils accepté de le renouveler?

Comment procède-t-on pour nommer ces juges? Nous croyons comprendre qu'il existe un comité de travail. Un comité de travail est-il chargé de la nomination des juges? Qui siège à ce comité et comment fonctionne-t-il?

M. Borbey : Ce processus est géré par le ministère de la Justice et relève du ministre de la Justice. C'est donc dire que nous ne participons pas directement au choix ou à la nomination des juges. Je sais qu'il y a actuellement trois juges et que leur mandat est sur le point de prendre fin. Le ministre de la Justice étudie le renouvellement de ce mandat.

Lorsque le tribunal s'apprêtera à entrer en fonction, nous envisagerons la nomination d'un plus grand nombre de juges pour compléter l'effectif du tribunal.

Le sénateur Raine : Est-il possible, à votre avis, que le début des activités du tribunal, prévu pour 2011, soit retardé? On ne prévoit pas de retards n'est-ce pas?

M. Borbey : Nous espérons qu'il n'y en aura pas, et nous mettons tout en œuvre pour nous en assurer.

Je rappelle que le tribunal est un organisme indépendant et que nous ne pouvons vraiment répondre au nom des juges en ce qui a trait aux moyens qu'ils prennent pour être en mesure d'instruire les revendications.

Senator Raine: Can I switch to a slightly different topic?

I am looking at the list you have provided us that contains the number of specific claims that have been assessed, researched and concluded. I see “settled through negotiations,” 337; “no lawful obligation found,” 235; and “file closed,” 243.

Those last two numbers total 478, and are claims that would be in a position to go to the tribunal and ask for their cases to be heard. Am I correct in this?

Ms. Dupont: No. This is cumulative since the process began. The act stipulates that, if the claim was not accepted prior to the coming into force of the act, they do not have access to the tribunal. Therefore, only the claims that have not been accepted since the act came into force have access — about 100 of them — since October 16.

Senator Raine: You are saying there are situations where First Nations have submitted a specific claim and they have been turned down either because of “no lawful obligation found” or “file closed.” I do not know what “file closed” means.

Ms. Dupont: File closure happens sometimes when the First Nation does not want to pursue the claim for some reason or another. It might be that they are going to litigation, so we close the file in specific claims. It might be that the file is referred to another process if it falls outside the parameters of the specific claims policy. That is when a file is closed.

Senator Raine: We should then really look at the “no lawful obligation” found, which is when the government’s position is that they are rejecting the claim, basically.

Ms. Dupont: There was no lawful obligation.

Senator Raine: Most First Nations might disagree. You are saying that because they applied before the tribunal process was set up, they have no access to the tribunal. Can they start over?

Ms. Dupont: Yes.

Senator Raine: Must they?

Ms. Dupont: Yes, they can start over.

Senator Raine: My logic says there are 235 cases out there that might come back.

Mr. Borbey: When we reject a claim, we provide a detailed explanation, including jurisprudence, as to why there was no lawful obligation. In many cases, the decision is accepted at the end of the day. Regardless, yes, they have the option of coming to the tribunal or restarting the process.

If they restart the process, we have already done the research, so it would not take as long to come to another decision with respect to accepting or rejecting the claim.

Le sénateur Raine : Si vous le permettez, j’aimerais aborder un sujet légèrement différent.

Je regarde la liste que vous nous avez fournie où l’on présente le nombre de revendications particulières, sous les rubriques « à l’étude », « recherche » et « conclues ». Je peux lire « réglée par négociations », 337; « aucune obligation légale », 235; et « dossier fermé », 243.

Le total des deux derniers chiffres est de 478; il s’agit de revendications qui sont prêtes à être portées devant le tribunal afin que l’affaire soit entendue. Ai-je bien compris?

Mme Dupont : Non. Il s’agit du total cumulatif depuis le début du processus. La loi prévoit que, si la revendication n’a pas été acceptée avant l’entrée en vigueur de la loi, on ne peut s’adresser au tribunal. Par conséquent, seules les revendications qui n’ont pas été acceptées depuis l’entrée en vigueur de la loi y ont accès — on parle d’une centaine de revendications — depuis le 16 octobre.

Le sénateur Raine : Vous dites que, dans certains cas, une Première nation a présenté une revendication particulière qui a été refusée soit parce qu’il n’y avait « aucune obligation légale » ou que c’était un cas de « dossier fermé ». Je ne sais pas ce qu’on entend par « dossier fermé ».

Mme Dupont : On ferme parfois le dossier lorsque la Première nation ne veut pas poursuivre la revendication pour une quelconque raison. Il se peut qu’elle intente une action en justice, de sorte que nous fermons le dossier de la revendication particulière. Il se peut que le dossier soit renvoyé à un autre processus s’il ne correspond pas aux paramètres de la politique sur les revendications particulières. C’est dans des cas semblables qu’on ferme un dossier.

Le sénateur Raine : Nous devrions donc nous pencher sur la rubrique « aucune obligation légale »; dans un tel cas, le gouvernement rejette essentiellement la revendication.

Mme Dupont : Il n’y avait pas d’obligation légale.

Le sénateur Raine : Il se pourrait que la plupart des Premières nations ne soient pas de cet avis. Vous dites que, parce qu’elles ont présenté leur revendication avant la création du tribunal, elles ne peuvent s’adresser au tribunal. Peuvent-elles reprendre la démarche depuis le début?

Mme Dupont : Oui.

Le sénateur Raine : Sont-elles tenues de le faire?

Mme Dupont : Oui, elles peuvent recommencer.

Le sénateur Raine : Logiquement, selon moi, 235 revendications pourraient être présentées à nouveau.

M. Borbey : Lorsque nous rejetons une revendication, nous fournissons une explication détaillée, avec jurisprudence à l’appui, des raisons pour lesquelles il n’y a aucune obligation légale. Dans de nombreux cas, on finit par accepter la décision. Quoi qu’il en soit, il est effectivement possible de s’adresser au tribunal ou de reprendre le processus.

En cas de reprise du processus, nous avons déjà effectué la recherche; il est donc possible d’en arriver plus rapidement à la décision d’accepter ou de rejeter la revendication.

Senator Dallaire: You are working with this \$2.5-billion fund over 10 years, which is new money to the department. Is it correct that this is added to your baseline?

Ms. Dupont: Yes.

Mr. Borbey: However, it is in a separate envelope and dedicated solely to specific claims.

Senator Dallaire: It did not come out of your budget, then.

Mr. Borbey: No.

Senator Dallaire: Once you settle a claim, what is INAC's responsibility with that First Nation organization in the follow-up to the claim?

Mr. Borbey: The settlement of the claim includes full releases for any future responsibility; the claim is settled and we insist on those releases.

The First Nation has to establish a trust with the proper controls to deal with the management of the monies. Normally, the ratification of the settlement also includes the approval by First Nation members of the setting up of that trust.

Once that trust is set up, the monies are paid into by the department. After that, the First Nation manages its monies completely independently. We do not have a role to play in any way whatsoever.

Senator Dallaire: Because some claims in the past have included building infrastructure and things like this, the needs for continued education, for social programs, for water, housing and so on, do those responsibilities now disappear from INAC and fall under the claims settlement?

Mr. Borbey: No, the First Nation continues to be eligible for all our support programs on reserve. If they want to supplement some of those funds with some of their own funds, they can certainly do that. That is their choice, but they are still eligible for all our programs.

Senator Dallaire: The previous settlements required that the settlement be reviewed every five years. Is that still part of the process?

Mr. Borbey: I think that is the comprehensive claims process, so it is a different process. The specific claim relates to past error or past wrong that is being corrected, while comprehensive claim deals with the settlement of rights over a territory where there is not an existing treaty.

Senator Dallaire: This settlement is a one-time resolution on a financial basis and has no impact on any of the INAC responsibilities in any of their areas toward these First Nations that were there and continue, or should continue, to be there post this, correct?

Mr. Borbey: Yes, and there may be some impacts in the future. For example, if the First Nation gets authority, as part of the settlement, to add lands to their reserve, there is a process that the

Le sénateur Dallaire : Vous disposez de ce fonds de 2,5 milliards de dollars sur 10 ans, qui est de l'argent frais pour le ministère. Cet argent est bel et bien ajouté à votre budget de référence?

Mme Dupont : Oui.

M. Borbey : Toutefois, il s'agit d'une enveloppe distincte réservée aux revendications particulières.

Le sénateur Dallaire : Cet argent ne provient donc pas de votre budget.

M. Borbey : Non.

Le sénateur Dallaire : Lorsque vous réglez une revendication, quelle est la responsabilité d'AINC à l'égard de l'organisation de la Première nation concernant les suites à donner à la revendication?

M. Borbey : Le règlement comprend une renonciation complète à toute responsabilité future; la revendication est réglée et nous insistons sur cette renonciation.

La Première nation doit créer un fonds de fiducie assorti de mesures de contrôle relatives à la gestion de l'argent. Normalement, le règlement comprend aussi l'approbation, par les membres de la Première nation, de la création de ce fonds.

Une fois le fonds de fiducie créé, l'argent y est déposé par le ministère. Par la suite, la Première nation gère son argent de façon tout à fait autonome. Nous n'avons absolument aucun rôle à jouer.

Le sénateur Dallaire : Étant donné que dans le passé certaines règlements ont porté sur la construction d'infrastructures et de choses du même ordre, ainsi que sur les besoins en éducation, en programmes sociaux, en distribution d'eau, en logements et cetera, est-ce qu'AINC est relevé de ces responsabilités? Font-elles désormais partie des règlements des revendications?

M. Borbey : Non, la Première nation demeure admissible à tous nos programmes de soutien dans les réserves. Elle peut toutefois bonifier ces programmes en y ajoutant ses propres fonds. C'est à elle de choisir, mais elle demeure admissible à tous nos programmes.

Le sénateur Dallaire : Les règlements antérieurs prévoyaient un examen quinquennal du règlement. Est-ce toujours le cas?

M. Borbey : Je crois que cela s'applique au processus de revendications globales. C'est un processus différent. Une revendication particulière porte sur une erreur ou un préjudice antérieur qu'on souhaite corriger, tandis qu'une revendication globale porte sur le règlement des droits relatifs à un territoire qui n'est pas assujéti à un traité.

Le sénateur Dallaire : Ce règlement est un règlement financier ponctuel qui n'a aucune influence sur les responsabilités d'AINC à l'égard des Premières nations : elles existaient déjà et continueront, ou devraient continuer, d'exister par la suite, n'est-ce pas?

M. Borbey : Oui, et il pourrait y avoir certaines répercussions à l'avenir. Par exemple, si une Première nation obtenait le droit, dans le cadre du règlement, d'agrandir sa réserve, le ministère

department would be involved in, in terms of managing that addition to the reserve. Again, the First Nation would be purchasing land on a willing buyer-willing seller basis. It also would have to be contingent to existing reserve lands in order to be eligible to add to the reserve.

In some cases, where the province may be a party to the settlement of the claim, the province can transfer Crown lands they control. Some of those lands could be added to the reserve, depending on the criteria. Then we would be working with the First Nation through that process, and those lands would be subject to all the terms and conditions of the Indian Act.

Senator Dallaire: Now that you have these settlements coming to fruition, with the significant amounts of money going into the band or whatever structure that is there, have you seen the budget allocation to INAC in regard to any of its responsibilities previous to that area being modified, particularly reduced?

Mr. Borbey: No, there is no relationship between the two.

Senator Dallaire: Whether there is no relationship does not mean staffing has not happened. I am asking: has there been in any way, to your knowledge, any reduction of services or funding going to any of these areas where these settlements have happened in regard to INAC's responsibilities that have not been modified by this?

Mr. Borbey: I am not aware of any and there should not be.

Senator Dallaire: There should not be. Good.

The Chair: For clarification, Mr. Borbey, the \$250 million per year that is allocated for settlement of specific claims by the tribunal, these funds are strictly for tribunal adjudication, are they not? You were pointing out that there was a settlement for \$171 million in Ontario and other settlements. Does that come out of the \$2.5 billion?

Mr. Borbey: Yes, all the settlements — whether they are current settlements based on the negotiation of claims by the department or whether they will be adjudicated by the tribunal in the future — will be funded within that envelope.

The Chair: I thought this \$250 million was a fund set up strictly for those claims that would go through the tribunal process, and that anything over \$150 million per claim would have to go to cabinet for settlement.

Mr. Borbey: Yes, in terms of any claims that are over \$150 million, there is a separate process. We have to go to cabinet for those. However, every settlement, whether it will be a negotiated settlement or an adjudicated settlement, will be funded out of the funds that have been set aside, the \$2.5 billion over 10 years.

The Chair: Okay.

Senator Dallaire: It is the same fund, but they have to go to cabinet to spend that one because it is \$250 million.

participerait à cette démarche en gérant cet agrandissement. Là encore, l'achat des terres se ferait de gré à gré entre la Première nation et le vendeur. Ces terres devraient aussi être contiguës à celles terres de la réserve pour pouvoir y être annexées.

Dans certains cas, lorsque la province est partie au règlement de la revendication, elle peut céder des terres de la Couronne qui relèvent d'elle. Selon les critères, certaines de ces terres pourraient être ajoutées à la réserve. Le cas échéant, nous collaborerions avec la Première nation durant cette démarche, et ces terres seraient assujetties aux dispositions de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Dallaire : Maintenant que vous commencez à conclure des règlements et compte tenu des sommes considérables qui sont versées à la bande ou à la structure en place, avez-vous constaté une modification, plus précisément une réduction, des crédits accordés à AINC concernant n'importe laquelle de ses responsabilités?

M. Borbey : Non, il n'y a aucune relation entre les deux.

Le sénateur Dallaire : Qu'il y ait ou non une relation, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de dotation. Je veux savoir si, à votre connaissance, il y a eu une réduction des services ou du financement, quelle qu'elle soit, dans les domaines touchés par ces règlements, en ce qui a trait aux responsabilités d'AINC, qui n'ont pas subi de modification?

M. Borbey : Je n'en connais pas et il ne devrait pas y en avoir.

Le sénateur Dallaire : Il ne devrait pas y en avoir. Bien.

Le président : Je crois comprendre, monsieur Borbey, que les 250 millions de dollars par année affectés au règlement des revendications particulières par le tribunal sont réservés strictement à l'audition des affaires par le tribunal, n'est-ce pas? Vous avez signalé qu'il y avait eu un règlement de 171 millions de dollars en Ontario ainsi que d'autres règlements. Cet argent provient-il des 2,5 milliards de dollars?

M. Borbey : Oui, tous les règlements — qu'ils découlent de la négociation de revendications par le ministère ou qu'ils soient imposés par le tribunal à l'avenir — seront financés sur cette enveloppe.

Le président : Je croyais que ces 250 millions de dollars constituaient un fonds destiné exclusivement aux revendications qui allaient faire l'objet d'un examen par le tribunal et que toute somme supérieure à 150 millions de dollars allait devoir être approuvée par le Cabinet.

M. Borbey : Oui, il existe un processus distinct pour toute revendication supérieure à 150 millions de dollars. Il faut s'adresser au Cabinet dans ces cas-là. Toutefois, chaque règlement, qu'il s'agisse d'un règlement négocié ou d'un règlement fixé par le tribunal, sera financé sur des fonds réservés à cet effet, soit les 2,5 milliards de dollars sur 10 ans.

Le président : D'accord.

Le sénateur Dallaire : C'est le même fonds, mais on doit s'adresser au Cabinet parce que la somme est supérieure à 250 millions de dollars.

Mr. Borbey: In the case of Fort William, it is over \$150 million but there are two claims. I mentioned the Neebing and Boundary claims, so there are two different claims and we announced settlement of both at the same time. That is why it is over the \$150-million threshold.

The Chair: My understanding was that when we went through this process and established this tribunal, that \$250 million per year up to \$2.5 billion would be over and above other settlements that took place. I am surprised to a degree. In theory, at \$250 million a year, you could settle two big claims and there are no funds left for the tribunal for any of the settlements that would come forward.

How does that work? Can you explain to us how the funding works? You have \$171 million, then you have \$126 million and \$145 million, so in theory, we are out of money. If the tribunal was up and running, where would the funding come from?

Ms. Dupont: We manage the \$2.5 billion as a fund, in conjunction with the Treasury Board and the Department of Finance. We have the capacity from year to year to roll over the money that we do not spend.

The Chair: I know that. That was one of the recommendations we made and I believe it was reflected in the legislation.

Ms. Dupont: Yes, and on top of that, we are also allowed to draw down from the \$2.5 billion coming in for future years. This year, our department, through the supplementary estimates, will receive approval to draw down in excess of \$200 million of the \$2.5 billion to pay for the settlements. That is the flexibility we have so that when the tribunal is up and running, and they come in with amounts that we have to pay, we are able to manage the settlement fund in a way that we can do that. It will allow us the flexibility to move money around within that time frame.

The Chair: Do we have an estimated figure of what the claims that are out there would cost us — a ballpark figure?

Ms. Dupont: We have a contingent liability that is the value of all the claims. It is over \$5 billion.

Senator Sibbeston: I would be interested to know whether there has been a real change in the attitude and the approach of the department. With the passing of the Specific Claims Tribunal Act, I think there were expectations that there would be a renewed “hurry up” type of approach taken by the department to deal with specific claims.

Has there been that change in the attitude and approach from the department in dealing with these issues? You say in your report that you have to complete 319 assessments and 96 negotiations in the next 11 months. Is that a marked improvement and objective from past years? Are you able to achieve this objective?

M. Borbey : Dans le cas de Fort William, le montant est supérieur à 150 millions de dollars, mais il y a deux revendications. J’ai mentionné la revendication relative à Neebing et celle concernant les limites de la réserve de Fort William; il existe donc deux revendications différentes et nous avons annoncé leur règlement en même temps. C’est pourquoi on dépasse le seuil des 150 millions de dollars.

Le président : J’avais cru comprendre que, lorsqu’on a fait cette démarche et créé le tribunal, les 250 millions de dollars par année jusqu’à concurrence de 2,5 milliards de dollars s’ajouteraient aux règlements antérieurs. Je suis quelque peu étonné. En théorie, avec 250 millions de dollars par année, vous pourriez régler deux grosses revendications, et le tribunal n’aurait plus d’argent pour régler d’autres revendications.

Comment cela fonctionne-t-il? Pouvez-vous nous expliquer les modalités? Vous avez 171 millions de dollars, ensuite vous avez 126 millions et 145 millions de sorte qu’en théorie, il n’y a plus d’argent. Si le tribunal était opérationnel, d’où proviendrait le financement?

Mme Dupont : Nous gérons les 2,5 milliards de dollars comme un fonds, de concert avec le Conseil du Trésor et le ministère des Finances. Nous pouvons d’une année à l’autre reporter l’argent que nous ne dépensons pas.

Le président : Je le sais. C’est l’une des recommandations que nous avons formulées, et je crois qu’on l’a intégrée à la loi.

Mme Dupont : Oui, et nous pouvons en plus prélever de l’argent dans les 2,5 milliards de dollars prévus pour les années à venir. Cette année, notre ministère obtiendra l’approbation, par l’entremise du Budget supplémentaire des dépenses, de prélever plus de 200 millions de dollars sur les 2,5 milliards de dollars pour payer les règlements. Nous avons cette souplesse, de sorte que, lorsque le tribunal sera opérationnel et qu’il nous présentera les sommes à verser, nous serons en mesure de gérer le fonds réservé pour les règlements de manière à payer ces sommes. Nous disposerons de la souplesse nécessaire pour dépenser l’argent selon les besoins, en respectant ce délai.

Le président : Avons-nous une estimation de ce que coûteront les règlements dont nous avons connaissance — un chiffre approximatif?

Mme Dupont : Nous avons un passif éventuel équivalent à la valeur de toutes les revendications, soit plus de cinq milliards de dollars.

Le sénateur Sibbeston : J’aimerais savoir si le ministère a vraiment modifié sa mentalité et son approche. Je crois qu’on s’attendait que l’adoption de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières incite le ministère à « mettre les bouchées doubles » pour régler les revendications particulières.

Y a-t-il eu un tel changement de mentalité et d’approche de la part du ministère? Vous dites dans votre rapport que vous devez achever 319 évaluations et 96 négociations au cours des 11 prochains mois. S’agit-il d’une amélioration marquée par rapport aux années précédentes, d’un objectif plus ambitieux? Êtes-vous en mesure d’atteindre cet objectif?

Mr. Borbey: My observations are fairly recent, having just arrived a few weeks ago. There is a very focused and business-like approach to the settlement of the specific claims.

The reports are pretty thorough and they are tabled publicly on a quarterly basis so that people can see the progress we are making. I think the charts you have seen demonstrate that we reduced the backlog by about 50 per cent; it is half of what it was before the legislation came into effect.

Additional resources have been provided to both the department and the Department of Justice to be able to accelerate the process.

I can tell you it is a very focused and enthusiastic part of our mandate and we are all very proud when we reach settlements, as we did recently.

Our minister is certainly very focused on it as well.

Senator Sibbeston: Mr. Borbey, I do not know what your background is, what other departments you have worked for or work you have done, but you are coming new to the job. Can you tell us if you are adding a new energy and initiative to this whole undertaking? When we think of "Indian Affairs," everything is in terms of 20 or 30 years. Nothing happens very fast in the department.

You are a new man on the scene, as it were. Do you think you will step in line with this 20- to 30-year approach to things or do you feel you can add some new vigour, energy and life and get things done faster than maybe other people have?

Mr. Borbey: I feel like I am doing my interview again here.

In terms of my background, I have been with Indian and Northern Affairs Canada for four years. I was the Assistant Deputy Minister responsible for Northern Affairs. Over those four years, I certainly made my mark in the North; it has gained a significant priority for this government and for Canadians. We have put in place some impressive improvements in programs in the North.

The North also involves significant comprehensive claims and self-government agreements. We are proud of the fact that the majority of the North involves settled claims. That creates better and different conditions for First Nations and Inuit people.

Therefore, certainly my role now south of the 60th parallel is to build on that energy and to help First Nations and Canadians build a new and different relationship, both in terms of settling historical grievances through specific claims as well as making progress on comprehensive claims and self-government.

M. Borbey : Mes observations sont fondées sur une relativement courte période puisque je ne suis en poste que depuis quelques semaines. On aborde le règlement des revendications particulières de manière bien définie et très pratique.

Les rapports sont plutôt exhaustifs et ils sont affichés publiquement tous les trimestres, de sorte que les gens puissent constater les progrès accomplis. Je crois que les graphiques dont vous avez pris connaissance montrent que nous avons réduit de moitié environ le nombre de revendications en attente d'examen depuis l'entrée en vigueur de la loi.

AINC et le ministère de la Justice ont obtenu des ressources supplémentaires pour accélérer le processus.

Je peux vous dire qu'il s'agit d'un volet très ciblé et motivant de notre mandat; nous sommes tous très fiers lorsque nous concluons des règlements, comme nous l'avons fait récemment.

Notre ministre y accorde aussi beaucoup d'importance.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Borbey, je ne connais pas vos antécédents, les autres ministères pour lesquels vous avez travaillé ni ce que vous avez fait, mais vous venez d'entrer en fonction. Pouvez-vous nous dire si vous apportez une nouvelle énergie et un nouvel esprit d'initiative à tout cet exercice? Lorsqu'on pense aux « Affaires indiennes », il y a toujours un horizon de 20 ou 30 ans. Rien ne se passe très vite dans ce ministère.

Vous venez d'entrer en scène, si je peux m'exprimer ainsi. Croyez-vous que vous allez adopter cet horizon de 20 à 30 années ou croyez-vous que vous pourrez insuffler une vigueur, une énergie et une vie nouvelles et peut-être obtenir des résultats plus rapidement que d'autres personnes?

M. Borbey : J'ai l'impression de passer à nouveau mon entrevue.

En ce qui a trait à mes antécédents, il y a quatre ans que je suis au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'étais le sous-ministre adjoint responsable des affaires du Nord. Au cours de ces quatre années, j'ai certainement fait ma marque dans le Nord; cette région est devenue une priorité d'importance pour le gouvernement et la population canadienne. Nous avons apporté des améliorations impressionnantes aux programmes dans le Nord.

Il y a aussi d'importantes revendications globales et ententes sur l'autonomie gouvernementale dans le Nord. Nous sommes fiers d'avoir réglé les revendications dans la plus grande partie du Nord. Les Premières nations et les Inuits jouissent ainsi de conditions meilleures et différentes.

Par conséquent, mon rôle désormais au sud du 60° parallèle est de tabler sur cette énergie pour aider les Premières nations et les Canadiens à forger une relation nouvelle et différente, qu'il s'agisse de régler les griefs historiques par l'entremise de revendications particulières ou de réaliser des progrès concernant les revendications globales et l'autonomie gouvernementale.

I am also realistic that these things take time. Negotiations are complex. It is great if we can work with First Nations on a more accelerated basis. I think the discipline associated with the act by putting timelines in place is an important change and also motivates things.

I was involved in looking at imposing timelines in a regulatory systems in the North, which is something planned in the current Nunavut Act before Parliament. I believe that timelines, once they are well applied and resourced, are good ways to ensure that energy is there to accelerate the process and not let things drag on forever. It is in no one's interest to let things linger: It is not in our interests, the interests of Canadians or those of First Nations. That is what I hope I will bring to the job.

The Chair: I have a quick question. In the past when we were studying this particular issue, there was reluctance on the part of the department to share research information with First Nations. First Nations were out there having to research information that the department had readily at hand. Efforts were duplicated and there were huge costs. The only people making money were lawyers and consultants.

Has that changed?

Mr. Borbey: Yes. I can ask my colleague to comment on that.

Ms. Dupont: As you mentioned, Mr. Chair, there was a lot of duplication in the past. The First Nations would do some research and we would do some research, and then we would sit down and compare notes, which contributed to taking so long in the assessment phase of the negotiations.

Now, First Nations do all their own research and they are resourced to be able to do that. When verifying the files in the department when doing the assessment, if we come across information we have that the First Nation does not, we identify that to the First Nation. We also ask them what they wish to do with that information, such as keeping it as the record in the file. Some First Nations want to see the whole file back with them so they can have a better analysis.

We do share the information with the First Nation.

The Chair: There is no more of "us and them," then. It is "we" that are working together; is that correct?

Ms. Dupont: The First Nation now makes the claim to the department, so we do not get involved with them anymore in developing their claim. They do their work.

When we review their work and look at historical records and find information that is not included, we tell the First Nation and ask them what they wish to do with it. We let the First Nation decide whether they want to have it as part of the claim or what they want to do with the file.

Je suis conscient que tout cela prend du temps. Les négociations sont complexes. Tant mieux si nous pouvons accélérer le travail avec les Premières nations. Je crois que la rigueur qu'impose la loi, en fixant des délais, est un changement important et motivant.

J'ai participé à l'étude de l'imposition de calendriers dans le cadre d'un régime de réglementation dans le Nord, ce qui est prévu dans la Loi sur le Nunavut qu'étudie le Parlement. Je crois que les calendriers, une fois mis en place et financés, sont une bonne façon de s'assurer qu'il existe un dynamisme suffisant pour accélérer la démarche et ne pas traîner les choses en longueur. Personne n'a intérêt à ce qu'on prenne trop de temps : ce n'est pas dans notre intérêt, ni dans celui de la population canadienne ou celui des Premières nations. C'est ce que j'espère apporter à ce travail.

Le président : J'ai une petite question. Lorsque nous avons étudié ce sujet précis dans le passé, le ministère se faisait prier pour communiquer des données de recherche aux Premières nations. Les Premières nations étaient contraintes de mener elles-mêmes des recherches pour obtenir des renseignements que le ministère possédait déjà. Il y avait chevauchement, et les coûts étaient faramineux. Seuls les avocats et les consultants gagnaient de l'argent.

La situation a-t-elle changé?

M. Borbey : Oui, j'invite ma collègue à vous faire part de ses commentaires.

Mme Dupont : Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, il y avait énormément de chevauchement dans le passé. Les Premières nations effectuaient des recherches et nous en faisons de notre côté; ensuite, nous nous retrouvions pour comparer nos notes, ce qui ne faisait que prolonger la phase d'évaluation des négociations.

Aujourd'hui, les Premières nations font leurs propres recherches et elles reçoivent des fonds à cette fin. À l'étape de la vérification des dossiers au ministère, durant l'évaluation, si nous repérons de l'information que la Première nation ne possède pas, nous la lui signalons. Nous lui demandons aussi ce qu'elle souhaite faire de l'information. Faut-il par exemple la verser au dossier. Certaines Premières nations préfèrent qu'on leur communique l'ensemble du dossier afin qu'elles puissent procéder à une analyse plus complète.

Nous communiquons effectivement l'information à la Première nation.

Le président : Il n'y a donc plus cet esprit d'antagonisme. Vous travaillez maintenant de concert, n'est-ce pas?

Mme Dupont : La Première nation présente sa revendication au ministère, de sorte que nous ne participons plus à son élaboration. Elle fait son propre travail.

Lorsque nous examinons son travail et que nous trouvons, dans les documents historiques, des renseignements qui ne figurent pas dans sa revendication, nous en avisons la Première nation et lui demandons ce qu'elle entend faire de ces renseignements. Nous la laissons décider si elle veut l'intégrer à sa revendication ou ce qu'elle veut faire du dossier.

Senator Poirier: My first question is a follow up to a question that Senator Brazeau was asking. When a loan is provided to the First Nation, he mentioned that the cost of the loan or the reimbursement of the loan is given back to the First Nation, over and above the settlement.

What happens to that loan if there is no settlement, if the claim is rejected?

Ms. Dupont: The loans are provided when they negotiate; they are provided contribution funding for the research of their claim. They do not have to repay the monies when they do the research part of it. When they enter the negotiation, they are provided loans to be at the negotiation table.

Senator Poirier: Up to that stage, there is no financial aid offered.

Ms. Dupont: There is, but they are contributions; they do not have to pay it back.

Senator Poirier: Okay.

Of the claims that are rejected, how many on the average come back, ask to go back, or are waiting to go back to the tribunal?

Mr. Borbey: We cannot assess that because the minister has rendered a decision and it is now in the hands of the First Nation to decide whether they accept the rejection or whether they want to put their case before the tribunal. However, the tribunal is not ready to hear cases yet.

Senator Poirier: Therefore, none are coming back because they are not set up to do it. Once it is set up, what is the time frame the tribunal has to listen to the case and make a ruling on it?

Mr. Borbey: No specific timeline has been built into the legislation but our expectation is that it should be fairly quick, since all the research has been done and a fair amount of negotiation work has been invested as well. We are hoping the tribunal will be able to quickly adjudicate and make binding decisions.

Senator Poirier: Do the tribunals start next year?

Mr. Borbey: I cannot tell you.

Senator Poirier: You do not even know that yet.

Mr. Borbey: We are hoping it will be up and running within the next year, but I cannot answer more specifically.

Senator Poirier: Therefore, we have no idea when they will be up and running and we have no idea how many cases could be coming in front of them. Is that right?

Mr. Borbey: Yes.

The Chair: On November 25, Justice Slade will be reporting to the minister, apparently. Then the minister has to report to both houses. At that time, Justice Slade will most likely enlighten us all as to where the tribunal stands in developing its rules, procedures and what have you.

Le sénateur Poirier : Ma première question fait suite à celle du sénateur Brazeau. Il a mentionné que, lorsqu'on accorde un prêt à une Première nation, celle-ci reçoit la somme prévue par le règlement et n'a pas à rembourser le prêt ni son coût.

Qu'arrive-t-il à ce prêt s'il n'y a pas de règlement, si la revendication est rejetée?

Mme Dupont : Les prêts sont accordés lorsque les Premières nations négocient; il s'agit d'une contribution aux recherches relatives aux revendications. Elles n'ont pas à rembourser l'argent lorsqu'elles se chargent de la recherche. Lorsqu'elles entament la négociation, on leur verse des prêts pour la démarche de négociation.

Le sénateur Poirier : Jusqu'à cette étape, on n'offre aucune aide financière.

Mme Dupont : Oui, mais il s'agit de contributions qui n'ont pas à être remboursées.

Le sénateur Poirier : D'accord.

Dans quelle proportion les revendications rejetées sont-elles présentées à nouveau, font-elles l'objet d'une demande à cette fin, ou attendent-elles d'être entendues par le tribunal?

M. Borbey : Nous ne pouvons déterminer ce chiffre parce que le ministre a rendu une décision et il revient désormais à la Première nation de décider si elle l'accepte ou si elle veut s'adresser au tribunal. Toutefois, le tribunal n'est pas encore prêt à entreprendre ses activités.

Le sénateur Poirier : Par conséquent, c'est parce que le tribunal n'est pas opérationnel. Lorsqu'il le sera, de quel délai disposera-t-il pour entendre une affaire et rendre sa décision?

M. Borbey : La loi ne prévoit aucun calendrier, mais nous estimons que le tout devrait se faire assez rapidement, puisque toute la recherche aura été faite et qu'on aura aussi accompli une bonne partie du travail de négociation. Nous espérons que le tribunal pourra trancher rapidement et rendre une décision exécutoire.

Le sénateur Poirier : Le tribunal commencera-t-il à siéger l'année prochaine?

M. Borbey : Je ne saurais dire.

Le sénateur Poirier : Vous ne savez même pas encore cela.

M. Borbey : Nous espérons qu'il commencera à siéger au cours de l'année qui vient, mais je ne peux être plus précis.

Le sénateur Poirier : Par conséquent, nous n'avons aucune idée du moment où le tribunal commencera à fonctionner et nous n'avons aucune idée du nombre d'affaires qu'il aura à entendre. Est-ce bien cela?

M. Borbey : Oui.

Le président : Il semble que le juge Slade remettra son rapport au ministre le 25 novembre. Le ministre devra ensuite faire rapport aux deux chambres. À ce moment-là, il est fort probable que le juge Slade nous aura indiqué notamment où en est rendu le tribunal dans l'élaboration de ses règles et procédures.

Senator Campbell: Since March 2008, there are about 1,483 claims, according to your figures here, both inventoried and concluded. I have some real difficulty with the “concluded.” I suppose the difficulty is that it is concluded from your point of view. I would be interested to know if it is concluded from the other side’s point of view.

Of the 1,483, the concluded ones, you have 848. However, for almost 500 of them, you say there is no lawful obligation and the file has been closed. That may be true; I am not questioning that. I understand what you are saying. However, they may be concluded from your point of view, but would you agree that they probably are not concluded from the other side’s point of view?

Mr. Borbey: Yes, that is up to the First Nation to decide. Again, some of those were concluded before the tribunal or the act came into effect.

Senator Campbell: So they are toast anyway, right?

Mr. Borbey: They can refile the claim through the new process and we will review it, based on the previous information that was already available.

Senator Campbell: When the tribunal comes into existence — and I must tell you that I am really disappointed in the length of time this process has taken; it is beyond my comprehension why it would take this long to set up a tribunal — theoretically speaking, they could find themselves with a docket of 400 cases sitting there looking at them.

Correct me if I am wrong because I am trying to figure this out. They could have a docket of, say, 400 cases. They have a maximum of \$250 million dollars a year to spend. Some of these treaties are in the \$150-million range, and these are not just the end; there could be more coming forward. This will go on forever before we can possibly settle all of these claims or come to a conclusion that both parties will accept, correct?

Mr. Borbey: The majority of the cases are much smaller than the cases I pointed out.

Senator Campbell: It does not take long to blow through \$250 million when you have 400 cases sitting there.

Mr. Borbey: As we explained regarding the \$250 million, we can draw down from future appropriations for that. It was set up with that flexibility so that if there are more cases adjudicated, more settlements in a particular year, we can draw down.

Senator Campbell: In fact, what you have is \$2.5 billion sitting out there, correct?

Mr. Borbey: We have already spent some of it.

Senator Campbell: When we were looking at this, we were advised that the cost of settlement for all claims, if they all went forward, was \$6 billion. What will happen to the discrepancy between these two?

Le sénateur Campbell : Selon les chiffres que j’ai sous les yeux, vous avez un total de 1 483 revendications. Le terme « conclues » est à mon avis très problématique. Je suppose que la revendication est réglée de votre point de vue. J’aimerais bien savoir si elle l’est du point de vue de l’autre partie.

Vous avez réglé 848 des 1 483 revendications. Toutefois, dans le cas de près de 500 d’entre elles, vous indiquez qu’il n’y a aucune obligation légale ou que le dossier a été fermé. C’est peut-être vrai; je ne remets pas ces chiffres en question. Je comprends ce que vous voulez dire. Toutefois, les dossiers sont peut-être réglés de votre point de vue, mais convenez-vous qu’ils ne Le sont probablement pas du point de vue de l’autre partie?

M. Borbey : Oui, il revient à la Première nation de décider. Là encore, certaines des revendications ont été réglées avant que le tribunal soit créé ou que la loi entre en vigueur.

Le sénateur Campbell : Elles sont foutues de toute façon, n’est-ce pas?

M. Borbey : La Première nation peut déposer la revendication à nouveau par l’entremise du nouveau processus; nous l’examinerons à la lumière de l’information dont nous disposons déjà.

Le sénateur Campbell : Lorsque le tribunal verra le jour — et je dois dire que je suis très déçu de voir combien de temps il aura fallu; je n’arrive pas à comprendre pourquoi il faut tant de temps pour créer un tribunal —, en théorie, les juges pourraient se trouver face à 400 affaires en attente.

Corrigez-moi si je me trompe parce que j’essaie de comprendre ce qui se passe. Le tribunal pourrait avoir un rôle de, disons, 400 affaires en attente. Il peut dépenser au plus 250 millions de dollars par année. Les sommes en cause dans certains de ces traités sont de l’ordre de 150 millions de dollars, et ce n’est pas tout; le montant pourrait gonfler avec le temps. Comment peut-on espérer régler un jour toutes ces revendications ou en arriver à une entente que les deux parties accepteront?

M. Borbey : La majorité des affaires sont beaucoup plus petites que les cas que j’ai mentionnés.

Le sénateur Campbell : Il ne faut pas beaucoup de temps pour dépenser 250 millions de dollars lorsqu’il y a 400 affaires en attente.

M. Borbey : Comme nous l’avons expliqué pour ce qui est des 250 millions de dollars, nous pouvons puiser dans les crédits à venir. Cette souplesse fait partie intégrante de la démarche, de sorte que, si l’on entend plus d’affaires, s’il y a plus de règlements au cours d’une année donnée, nous pouvons faire un prélèvement sur les crédits à venir.

Le sénateur Campbell : En fait, vous disposez de 2,5 milliards de dollars, n’est-ce pas?

M. Borbey : Nous en avons déjà dépensé une partie.

Le sénateur Campbell : Lorsque nous nous sommes penchés sur cette question, on nous a informés que le coût du règlement éventuel de toutes les revendications serait de 6 milliards de dollars. Que fait-on de la différence entre ces deux chiffres?

I want to make this clear that I am not being partisan here. This has been going on through successive governments — Liberal, Conservative, it does not matter; we have all been in the same boat. How will we come to grips with that?

Mr. Borbey: We have identified a maximum contingent liability of about \$5 billion associated with claims. That is a maximum.

Senator Campbell: We saved \$1 billion there.

Mr. Borbey: We also reduce those contingent liabilities every time we settle a claim. We also are tasked with going back to cabinet once we have completed the three-year transition period originally provided for.

By October next year, we will hopefully have cleared our backlog and will have a tribunal that is up and running. We will be able to go back to cabinet following that to advise cabinet on the current status. If there are issues with respect to funding that is available to complete the process, that will be flagged with cabinet at that time.

Senator Campbell: For all of the negativity that seems to be coming from me, I find the settle-through-negotiations impressive. You have settled one-third. From what we have heard, that is pretty unbelievable, so I congratulate you on this.

I worry for you for the future of these cases that are out there, but I congratulate you on that and thank you for your answers to my questions.

The Chair: I would like to reinforce what Senator Campbell said. The whole process was to be expedited and I hope that the momentum continues and increases.

What concerns me, colleagues, is historically — and this is not partisan in any way, shape or form — the Department of Justice has always been slow off the mark. We heard this during hearings when we were studying this issue. Some of the cases were being held up for years in the Department of Justice.

There may be good reason for it, but it is consistent for years and years. Now there appears to be a bit of a struggle in getting the tribunal up and running and it is under the auspices of Justice. I would hope that we can get this process up and running as quickly as possible.

Seeing that I have no more questioners, I would like to thank Ms. Dupont and Mr. Borbey for their presentation here this morning and the candid, straightforward answers they presented. Hopefully, this process will evolve the way it was expected and should, and First Nations will be better served right across the country.

There is a possibility that we may want to call other witnesses, but we will have discussions about that as a committee in camera.

If there are no other questions, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Qu'on me comprenne bien : je ne fais pas preuve de partisanerie ici. Tous les gouvernements ont agi ainsi — libéral, conservateur, peu importe; nous sommes tous logés à la même enseigne. Comment régler ce problème?

M. Borbey : Nous avons calculé un passif éventuel maximum d'environ cinq milliards de dollars pour les revendications. C'est un maximum.

Le sénateur Campbell : Nous venons d'économiser un milliard de dollars.

M. Borbey : Nous réduisons aussi ce passif éventuel chaque fois que nous réglons une revendication. Nous sommes aussi tenus de nous adresser au Cabinet une fois terminée la période de transition de trois années prévue à l'origine.

D'ici octobre prochain, nous espérons avoir réglé les affaires en attente et le tribunal devrait être opérationnel. Nous pourrions nous adresser à nouveau au Cabinet par la suite pour faire le point sur la situation. Si les fonds disponibles pour mener à terme le processus posent problème, on le signalera alors au Cabinet.

Le sénateur Campbell : Bien que je puisse paraître négatif, il reste que je trouve le processus de règlement par négociation impressionnant. Vous avez réglé le tiers des revendications. D'après ce nous avons entendu, c'est plutôt incroyable; je vous félicite.

Je suis inquiet pour vous en ce qui a trait aux affaires en attente, mais je vous félicite pour ce que vous avez fait et vous remercie pour vos réponses à mes questions.

Le président : J'abonde dans le sens du sénateur Campbell. Le processus devait être mené rondement; j'espère que vous continuerez sur votre lancée et que le rythme s'accélénera.

Ce qui me préoccupe, chers collègues, c'est qu'historiquement — et il n'y a absolument rien de partisan dans mes propos — le ministère de la Justice a toujours pris du temps à réagir. C'est ce qu'on nous a dit au cours des audiences sur cette question. Certaines affaires ont été bloquées pendant des années au ministère de la Justice.

Il y a peut-être de bonnes raisons, mais cette situation dure depuis des années. Maintenant, il semble qu'on éprouve certains problèmes à faire démarrer le tribunal; or il relève du ministère de la Justice. J'espère que tout ce processus pourra démarrer sans tarder.

Puisqu'il n'y a pas d'autres intervenants, je remercie Mme Dupont et M. Borbey pour leur exposé ce matin ainsi que pour leurs réponses franches et sans détour. J'espère que ce processus évoluera comme prévu et comme il le devrait et que les Premières nations de tout le pays seront mieux servies.

Il se pourrait que nous souhaitions convoquer d'autres témoins, mais nous en discuterons à huis clos.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets fin à la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, November 24, 2010

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m. to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues concerning First Nations education).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I will call the meeting to order.

I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web.

I am Gerry St. Germain, from the province of British Columbia, originally from Manitoba, and I have the honour of chairing this committee.

Before hearing the testimony of our witnesses this evening, I would like to take this opportunity to express, on behalf of the committee, our deep sadness at the passing of Noah Augustine, former chief of the Metepenagiag First Nation. Chief Augustine served as President of the Union of New Brunswick Indians and Co-chair of the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs. He appeared before this committee in those capacities and was a passionate supporter of his people's cause. Our hearts go out to his family and friends at this time of loss. We hope that they find strength and consolation by remembering and honouring who he was and what he stood for.

In our own way, the committee will honour his memory by carrying on this evening with our important work on behalf of our constituency, the Aboriginal peoples of Canada. Those who have been following the work of the committee are aware that we have undertaken a study to examine possible strategies for reform concerning First Nations primary and secondary education, with a view to improving outcomes. Among other things, the study is focused on the following: Tripartite education agreements and partnerships; governance and delivery structures; and possible legislative frameworks.

To assist the committee in its exploration of this subject this evening, we welcome Chief Gilbert Whiteduck of Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation. The Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation is located just outside the municipality of Maniwaki, Quebec, covering approximately 8,437 hectares. The Kitigan Zibi is the largest Algonquin Nation in Canada, in both area and population, with almost 2,600 community members.

The Kitigan Zibi First Nation manages and operates an elementary school and a high school in the community. The Kitigan Zibi School was the first on reserve school in Canada to be constructed and controlled by the community with key administrative positions, such as the director of education and principal, filled by qualified First Nations members.

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 47 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions concernant l'éducation des Premières nations).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Gerry St. Germain. Je suis originaire du Manitoba et je réside maintenant en Colombie-Britannique. J'ai l'honneur de présider le comité.

Avant d'entendre nos témoins de ce soir, j'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer, au nom du comité, notre profonde tristesse au décès de Noah Augustine, ancien chef de la Première nation Metepenagiag. Le chef Augustine a été président de l'Union of New Brunswick Indians et coprésident de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs. Il a témoigné devant notre comité en ces qualités et il a défendu ardemment la cause de son peuple. Nos condoléances à sa famille et à ses amis. Nous espérons qu'ils trouveront force et consolation en se rappelant et en honorant ce qu'il était et ce qu'il représentait.

À notre manière, notre comité lui rendra hommage en poursuivant ce soir notre important travail au nom du groupe auquel il s'intéresse, les peuples autochtones du Canada. Ceux qui ont suivi nos travaux savent que nous avons entrepris une étude sur les stratégies possibles de réforme de l'enseignement primaire et secondaire dans les Premières nations en vue d'améliorer les résultats scolaires. L'étude porte notamment sur les ententes tripartites sur l'éducation, les structures de gouvernance et de prestation des services et les cadres législatifs possibles.

Afin d'aider le comité dans l'exploration de ce sujet, le chef Gilbert Whiteduck, de la Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg, témoignera ce soir. Cette Première nation est située à l'extérieur de la municipalité de Maniwaki, au Québec. Couvrant environ 8 437 hectares, Kitigan Zibi est la plus grande nation algonquine au Canada, en superficie et en population. Elle compte près de 2 600 membres.

La Première nation de Kitigan Zibi gère et fait fonctionner une école primaire et secondaire. L'école de Kitigan Zibi est la première école établie sur une réserve au Canada construite et contrôlée par la collectivité. Les principaux postes administratifs, tels que directeur et directeur de l'éducation, sont occupés par des membres qualifiés de la Première nation.

The school opened in 1980 as an elementary school and by 1985, the program extended to Grade 11, which is the final year of high school in Quebec. A gymnasium and library were also later added to the original school building. In these early years, the majority of the teachers were non-First Nations, with many First Nations members working as classroom assistants. Today, the school is a community controlled school, from junior K to grade 11, and the school offers its own diploma negotiated as an equivalent to the Quebec diploma.

Our witness, Chief Whiteduck, was formerly the education director of the Kitigan Zibi Educational Council, and president of the First Nations Confederacy of Cultural Education Centres. He has been in the field of First Nations education for over 30 years. During this period he has held many roles, including guidance counsellor, teacher, principal and director of education. He has served for over 12 years as an elected councillor on Kitigan Zibi Anishinabeg Band Council.

Mr. Whiteduck sits on many local, regional and national committee boards. He holds an honours bachelor's degree in social science work, a bachelor of education degree, a master's of education degree and an honorary doctorate degree in the field of education.

[Translation]

Before giving the floor to the witness, I would like to introduce those Committee members here today.

[English]

We have Senator Lovelace Nicholas from the province of New Brunswick; Senator Dallaire from the province of Quebec; Senator Patrick Brazeau from the province of Quebec; Senator Nancy Greene Raine from British Columbia; Senator Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick; Senator Rose-May Poirier from New Brunswick; and last but not least, Senator Patterson from Nunavut.

Welcome Chief Whiteduck. You have a presentation. We would ask you to keep it fairly concise and precise.

Colleagues, we will hear the witness and immediately after that we will go in camera to, hopefully, finalize the draft on the report in regard to the Truth and Reconciliation Commission. We will allocate one hour for the presentation.

Sir, you have the floor.

Gilbert W. Whiteduck, Chief, Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation: Good evening to everyone. Thank you for giving me the opportunity to be here this evening on what I believe to be one of the most important issues in our First Nations communities, and that is education.

I am accompanied this evening by some young people from our community who are at the post-secondary level. They are graduates of our own school. We also have community members who have come to listen this evening and there are people from the AFN.

À son ouverture, en 1980, l'école offrait des cours primaires. Chaque année, on a ajouté des classes jusqu'à atteindre la 11^e année en 1985. Au Québec, cela équivaut à la dernière année du niveau secondaire. Un peu plus tard, l'école s'est agrandie pour y ajouter un gymnase et une bibliothèque. Les premières années, la majorité des enseignants étaient non-autochtones; plusieurs membres des Premières nations agissaient à titre d'aides-enseignants. Aujourd'hui, la collectivité contrôle l'école de la maternelle à la 11^e année. L'école offre son propre diplôme qui équivaut à celui du Québec.

Notre témoin, le chef Whiteduck, a été directeur de l'éducation du conseil d'éducation de Kitigan Zibi et président de la Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières nations. Il œuvre dans le domaine de l'éducation des Premières nations depuis plus de 30 ans. Pendant cette période, il a joué plusieurs rôles, notamment conseiller en orientation, enseignant, directeur d'école et directeur de l'éducation. Il a siégé pendant plus de 12 ans comme conseiller élu au conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg.

M. Whiteduck participe à plusieurs comités et conseils à l'échelle nationale, régionale et locale. Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences sociales, un baccalauréat et une maîtrise en éducation et un doctorat honorifique en éducation.

[Français]

Avant de laisser la parole au témoin, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[Traduction]

Il y a le sénateur Lovelace Nicholas, du New Brunswick; le sénateur Dallaire, du Québec; le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick; et enfin, le sénateur Patterson, du Nunavut.

Bienvenue, chef Whiteduck. Vous avez un exposé. Nous vous prions d'être assez concis et précis.

Chers collègues, nous entendrons le témoin et nous poursuivrons ensuite à huis clos afin de mettre la dernière main, je l'espère, au rapport sur la Commission de la vérité et de la réconciliation. Nous avons prévu une heure pour le témoignage.

Monsieur, vous avez la parole.

Gilbert W. Whiteduck, chef, Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg : Bonsoir. Je désire remercier le comité de me permettre d'être ici ce soir pour témoigner sur ce que je crois être l'un des enjeux les plus importants dans les communautés autochtones : l'éducation.

Je suis accompagné ce soir par quelques jeunes de chez nous qui sont au niveau postsecondaire. Ils sont diplômés de notre école. Il y a aussi des membres de notre communauté venus entendre ce qui se dira ce soir et des membres de l'APN.

I am really proud of these young people, whom I believe to be the future of the community and will really having an impact in Canada. For them to be here this evening to see democracy, I suppose, at work, how the process works and hopefully to see things move forward, is a great opportunity.

As was mentioned, I have been involved in education at the community level all my life, literally. I was elected chief of the community in 2008 and got re-elected in 2010. I have made education one the priorities in our community because I believe in it.

I often say that with all of my experience and educational background I think I know a little bit about what I am talking about. I have lived it, I have seen it, I breathe it and I believe in it.

I want to add also that I am a father of four. All four of my children graduated from our community school. I now have three grandchildren, two of whom are in the preschool program, where the Algonquin language is being taught. That too is a very important aspect.

It was mentioned that our school is one of only two or three in Canada that issued their own high school diploma, which is unusual in Quebec because normally you would need to go through the ministry of education. We do not. In 1985, we negotiated with CEGEPs and community colleges and our diploma was recognized. Since that time, our young people who leave our high school are indeed prepared. There is no transition. As long as they put in the effort they can be successful. For us that was one small step to assert our autonomy in controlling our own education.

I must say we were not reinventing chemistry or physics or anything like that, but we were able to incorporate in our curriculum some very important aspects about our culture and our language. Our elders were brought into the school. All these aspects, I believe, made our students much stronger.

As you are probably all aware, and I hope you are, the basis of all of this discussion around First Nations education really came out of the Indian Control of Indian Education policy paper. If you have not read it yet, I encourage you to do so. Back in 1972, when it was adopted, it became the framework of what was to come in the future.

As you probably also know, it emerged from the red paper that came out because of the white paper. The red paper came out of Alberta and laid out that education was going to be the key to assisting First Nations to get out of poverty. The 1969 white paper, as you probably know, came out of the Hawthorn report in 1967. These are all steps that led to First Nations saying that we want to control our own education.

Back at the last AFN annual general assembly, the updated version of Indian Control of Indian Education, now called First Nations Control of First Nations Education, was tabled and approved by the chiefs as being a framework. It is not definitive, but it is a framework to move forward in First Nations control of our own education.

There have been many reports, as we well know, and I brought some this evening. I could have brought stacks of reports. Very often these reports were looking at what was not working, and

Je suis très fier ce ces jeunes, que je considère comme l'avenir de notre communauté et qui auront vraiment une incidence au Canada. Pour eux, être ici ce soir afin de voir la démocratie en action, je suppose, de voir comment fonctionne le processus et, je l'espère, le faire avancer, représente une formidable opportunité.

Comme vous l'avez entendu, j'ai travaillé toute ma vie dans le secteur de l'éducation, au niveau communautaire. J'ai été élu chef de la communauté en 2008 et réélu en 2010. J'ai fait de l'éducation l'une des priorités chez nous, parce que j'y crois.

Je dis souvent qu'avec toute mon expérience et mes antécédents en éducation, je pense savoir un peu de quoi je parle. Je l'ai vécu, je l'ai vu, j'en mange et j'y crois.

J'aimerais aussi ajouter que je suis le père de quatre enfants et le grand-père de trois. Deux de mes petits-enfants fréquentent actuellement notre programme préscolaire où ils étudient leur langue algonquine. C'est un autre aspect très important.

On a mentionné que notre école fait partie des très rares écoles au Canada qui décernent leur propre diplôme d'études secondaires. C'est inhabituel au Québec, parce que, normalement, il faut passer par le ministère de l'Éducation. Pas nous. En 1985, nous avons négocié avec les cégeps et les collèges communautaires, et notre diplôme a été reconnu. Depuis, les jeunes qui quittent notre école secondaire sont effectivement bien préparés. Il n'y a pas de transition. S'ils y mettent l'effort, ils peuvent réussir. Pour nous, c'est un petit bout de chemin dans l'affirmation de notre autonomie par le contrôle de notre éducation.

Je dois dire que nous n'avons pas réinventé les cours de chimie ou de physique, par exemple, mais que nous avons pu intégrer dans notre programme des aspects très importants de notre culture et de notre langue. Nos anciens ont été invités à l'école. Tous ces aspects ont rendu nos élèves beaucoup plus forts.

Comme vous le savez probablement et, j'espère que vous le savez, cette discussion sur l'éducation des Premières nations découle en réalité du document de politique sur le contrôle autochtone de l'éducation autochtone. Si vous ne l'avez pas encore lu, je vous encourage à le faire. En 1972, quand il a été adopté, il est devenu le cadre pour ce qui allait se développer par la suite.

Comme vous le savez probablement aussi, il a émergé du livre rouge, rédigé à cause du Livre blanc. Le livre rouge est venu de l'Alberta et il a affirmé que l'éducation serait la clé pour sortir les Premières nations de la pauvreté. Le Livre blanc de 1969, comme vous le savez probablement, a découlé du rapport Hawthorn de 1967. Toutes ces étapes ont mené les Premières nations à affirmer que nous voulons le contrôle de notre éducation.

À la dernière assemblée générale annuelle de l'APN, la version mise à jour du Contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations a été déposée et approuvée par les chefs, qui l'ont considérée comme un cadre. Ce n'est pas définitif, mais c'est un cadre pour faire avancer le contrôle autochtone de notre éducation.

Il y a eu de nombreux rapports, comme nous le savons tous, et j'en ai apporté quelques-uns ce soir. J'aurais pu en apporter des piles. Très souvent, ils examinaient ce qui ne fonctionnait pas.

that is fine, but I would argue that there are many things that are working well in First Nations education. We have a lot of cause to celebrate and we forget that. Is the glass half empty or half full? For us, the glass is half full.

There are many other things to do and much work to be done. Some communities are struggling more than others, but there are indeed great successes and these young people with me here are a fine example of that, and there have been many others.

We often hear, in the news and from different people making comments, it appears that the provincial system is superior to anything First Nations can do. I often say that, yes, we have things to learn from the provincial ministries of education, but I have learned often that what we learned from them is what not to do. Very often they are not as successful as we think they are, especially when it comes to First Nations students.

Since Indian Control in 1973, we have developed expertise. In our schools in Kitigan Zibi 98 per cent of our staff are First Nations. They are Anishinabeg. Many of them hold a master's degree, and many of them have gone to get additional qualifications. We have a very highly qualified staff and when we compare that to what is available in the provincial system we far surpass it.

Quebec tries to safeguard their language, culture and values. Why should we be expected to accept anything less than to safeguard our language, culture and values to ensure that they are transmitted on the Anishinabe territory, on which this Parliament is built? We are trying to prepare our young people to go anywhere in the world feeling good.

This evening I will take a few moments to bring some very concrete recommendations to the table that I believe must be acted upon.

I believe that the Government of Canada must reconfirm that First Nations have the right to control their own education systems.

The Government of Canada must acknowledge and support the approach by First Nations to have their education system delivered in their mother tongue, if they so wish.

The Government of Canada must respectfully and strategically, with no hidden agendas, collaborate with First Nations to help improve outcomes while maximizing available dollars.

The Government of Canada, with the full collaboration of First Nations, must examine the existing funding formulas to reveal the gaps. Much work has been done in this area and, therefore, I think there could be a quick resolution. Some would argue that until we are able to show that the money is indeed being spent appropriately, nothing should take place. That is a farce. Everything has to be looked at and considered, but let us not use that as an excuse not to do anything.

C'est bien, mais je crois qu'il y a aussi plein de choses qui fonctionnent bien dans l'éducation autochtone. Il y a de nombreuses sources de fierté et nous l'oublions. Le verre est-il à moitié vide ou à moitié plein? Pour nous, il est à moitié plein.

Il y a encore beaucoup à faire, beaucoup de pain sur la planche. Certaines communautés ont plus de mal que d'autres, mais il y a de grandes réussites, et les jeunes qui sont avec moi en sont un bel exemple parmi tant d'autres.

On entend souvent les médias et diverses personnes affirmer que le système provincial est supérieur à tout ce que peuvent faire les Premières nations. Je dis souvent que, oui, nous avons des choses à apprendre des ministères de l'Éducation provinciaux, mais j'ai souvent constaté qu'ils nous ont appris ce qu'il ne faut pas faire. Très souvent, ils réussissent moins bien que nous, surtout en ce qui concerne les élèves autochtones.

Depuis le contrôle autochtone en 1973, nous avons développé des compétences. Dans notre école à Kitigan Zibi, 98 p. 100 du personnel est autochtone. Ils sont anishinabeg. Beaucoup ont une maîtrise et beaucoup ont obtenu des compétences supplémentaires. Nous avons du personnel très qualifié et, lorsque nous le comparons à celui du réseau provincial, le nôtre est de loin supérieur.

Le Québec s'efforce de protéger sa langue, sa culture et ses valeurs. Pourquoi devrions-nous accepter moins que la protection de notre langue, de notre culture et de nos valeurs, afin qu'elles se transmettent sur le territoire anishinabeg, sur lequel se trouve le Parlement? Nous essayons de préparer nos jeunes à aller n'importe où dans le monde et à s'y sentir bien.

Ce soir, je prendrai quelques minutes pour présenter quelques recommandations très concrètes qui, selon moi, doivent être mises en œuvre.

Je crois que le gouvernement du Canada doit réaffirmer que les Premières nations ont le droit de contrôler leur système d'éducation.

Le gouvernement du Canada doit reconnaître et appuyer l'approche des Premières nations, lorsqu'elles souhaitent que l'enseignement se fasse dans leur langue maternelle.

Le gouvernement du Canada doit collaborer de façon respectueuse et stratégique, sans intentions cachées, avec les Premières nations pour améliorer les résultats tout en optimisant les fonds disponibles.

Le gouvernement du Canada, avec l'entière collaboration des Premières nations, doit examiner les formules de financement existantes, afin de trouver les lacunes. Beaucoup de travail a été fait dans ce domaine et je pense donc qu'il pourrait y avoir une solution rapide. Certains soutiendraient que, tant que nous ne pouvons pas démontrer que l'argent est effectivement dépensé correctement, rien ne devrait bouger. C'est grotesque. Il faut tout examiner et tout considérer, mais que ce ne soit pas un prétexte pour ne rien faire.

The Government of Canada must work with First Nations to ensure that all First Nations children can attend a school that is safe and comfy. This makes me think of “Shannon’s Dream.” Shannon talked about having a comfy school where young people could feel safe and happy.

The Government of Canada must maintain and enhance the Post-Secondary Student Support Program. This program must remain controlled at the community level but should become a targeted program. A new management regime for transparency and accountability needs to be established at all levels.

The Government of Canada must support efforts to establish second- and third-level services to support the school systems.

The Government of Canada must acknowledge and continue to support the positive work of cultural education centres as the key piece of the education environment.

I believe that the Government of Canada, with the full collaboration and eventual approval of First Nations, should, over the next two years — not ten years, not five years but within the next two years — work on the development of a First Nations education act and make it a model for the world.

First Nations, as well as the federal government, should provide a detailed report of results achieved every year. We need to be accountable to our citizens, and the government needs to be accountable to the citizens it represents, so we need to find a way to produce this accountability on line. There is much work to be done, but our community, and I believe all First Nations, are prepared to ensure that, but we need capacity and tools in order to do that. There needs to be a report card to show whether we are achieving what we set out to achieve or are stuck the mud. Hopefully we are not stuck in the mud and we are moving forward.

Finally, I believe that our collective focus must be on the First Nation learners. This must be the centre of all our efforts. Bickering over things will not address the learners, that is, the young people who must be given every opportunity in schools that are safe and comfy with programs that meet the needs of the community.

There is an idea that tripartite agreements between the provinces and First Nations is the panacea. It is not. Tripartite agreements will not make that happen. Communities must develop relationships and partner with school boards. That has to happen on the ground, not at the upper levels, because education takes place in the classroom.

Education also takes place in the home. We believe that parents have a very important role in the education of their children. We notice that when parents support their children they are more successful, but there are many other issues around the family process that we need to work on.

In conclusion, education is the key to pull us out of poverty, to ensure that we can move forward, that young people will know their language and feel good about themselves anywhere in the

Le gouvernement du Canada doit travailler avec les Premières nations pour que tous les enfants autochtones puissent aller dans une école sûre et confortable. Cela me fait penser au rêve de Shannon. Shannon rêvait d’une école confortable où les enfants se sentiraient en sécurité et seraient heureux.

Le gouvernement du Canada doit maintenir et renforcer le Programme d’aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Ce programme doit resté contrôlé au niveau communautaire, mais il devrait devenir un programme ciblé. Il faut établir un nouveau régime de gestion pour assurer la transparence et la reddition des comptes à tous les niveaux.

Le gouvernement du Canada doit appuyer les efforts visant à établir des services de deuxième et troisième niveau à l’appui des systèmes scolaires.

Le gouvernement du Canada doit reconnaître et continuer d’appuyer le travail positif des centres culturels pédagogiques, qui sont la pierre angulaire de l’environnement pédagogique.

Je crois que le gouvernement du Canada, avec l’entière collaboration et l’approbation éventuelle des Premières nations, devrait, au cours des deux prochaines années — pas dans dix ans ni dans cinq ans, mais d’ici deux ans — élaborer une loi sur l’éducation des Premières nations et en faire un modèle pour le monde entier.

Les Premières nations, ainsi que le gouvernement fédéral, devraient fournir tous les ans un rapport détaillé des résultats obtenus. Nous devons rendre des comptes à nos citoyens, et le gouvernement doit rendre des comptes aux citoyens qu’il représente. Alors nous devons trouver une façon de rendre ces comptes. Il y a beaucoup à faire, mais notre communauté et toutes les Premières nations, je crois, sont prêtes à travailler. Nous avons cependant besoin de la capacité et des outils pour agir. Il faut un bulletin pour montrer si nous atteignons nos objectifs ou si nous sommes enlisés. J’espère que nous ne sommes pas enlisés et que nous avançons.

Enfin, je crois que notre centre d’intérêt collectif doit être l’élève autochtone. Il doit être au cœur de tous nos efforts. Les chamailleries n’aideront pas les élèves, autrement dit, les jeunes doivent avoir toutes les chances possibles dans des écoles sûres et confortables, où les programmes répondent aux besoins de la communauté.

On pense que les ententes tripartites entre les provinces et les Premières nations sont une panacée. C’est faux. Les ententes tripartites ne feront pas bouger les choses. Les communautés doivent développer des relations et des partenariats avec les commissions scolaires. L’initiative doit venir de la base, pas des échelons supérieurs, parce que l’éducation se fait en classe.

L’éducation se fait aussi à la maison. Nous croyons que les parents ont un rôle très important à jouer dans l’éducation de leurs enfants. Nous constatons que, lorsque les parents appuient leurs enfants, les enfants réussissent mieux, mais il y a de nombreux aspects du processus familial qu’il faut améliorer.

En conclusion, l’éducation est la clé pour nous sortir de la pauvreté, pour que nous puissions avancer, que les jeunes connaissent encore leur langue et se sentent bien n’importe où

world. We are often asked whether we hope that our young people will come back to the community. I respond that I would like them to come back if they so wish, but if they go out into the world and share their culture, language and knowledge, it will enrich all of Canada. That is what it is all about. They can decide where to live and work as the Indian Control of Indian Education policy paper said. We are not trying to keep them in one spot but to give them freedom of choice.

The Chair: What percentage of students graduate from your high school?

Mr. Whiteduck: I will give you some context. Until we took control of the school in 1980 and eventually had our first graduates in 1985, the dropout rate at the local high school was in the neighbourhood of 70 to 90 per cent. When I graduated from my class, I was the only graduate who was going on to college. Now 30 to 35 per cent of the students drop out or leave the system. As occurs in the mainstream, often these are young men who are looking for other opportunities. Vocational training is one of those opportunities. There is employment in those areas, but there is the issue of funding to get that training.

[Translation]

Senator Dallaire: There is no doubt that your basic argument of education being absolutely essential for the betterment of your people should be fully understood in Quebec. In fact, the nationalist movement was fuelled by schools, teachers and the education system as a whole.

Do you feel that the arrangements in place since 1985 have shown that the Quebec government is more attentive than other provinces to your needs as a nation and a people?

Mr. Whiteduck: You raise a valid point. Indeed, the Government has shown more openness in some areas, most significantly at the CEGEP level.

[English]

CEGEPs need to take action to ensure that the system is more welcoming to the students and that there is more support. It is an interesting question, because very often it is not at the government level where these things take place; it is at the local level, the one-on-one relationships. Over the years, our community has developed that relationship with the CEGEP here in Gatineau. As a matter of fact, because of my involvement in a number of things at the CEGEP, I ended up being a president of the college board. It was the first time that a First Nations person was elected to a college board in Quebec. That gave me huge insight, as did my relationship with Algonquin College. Years ago, I was on the board of governors, and that gave me a new insight into the machinery.

Returning to Quebec, sometimes there is an understanding, but Quebec is very stingy in wanting to control education. They view it as belonging in the realm of provincial jurisdiction rather than the federal jurisdiction. We are arguing that we can have a

dans le monde. On nous demande souvent si nous espérons que nos jeunes reviennent chez nous. Je réponds que j'aimerais qu'ils reviennent s'ils le souhaitent, mais que s'ils vont ailleurs et partagent leur culture, leur langue et leur savoir, ils enrichiront tout le Canada. Voilà l'essentiel. Ils peuvent décider où ils veulent vivre et travailler, comme le dit le document de politique sur le contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations. Nous n'essayons pas de les garder tous au même endroit, mais de leur donner la liberté de choix.

Le président : Quel est le pourcentage d'élèves qui terminent leurs études dans votre école secondaire?

M. Whiteduck : Je vais situer un peu le contexte. Jusqu'à ce que nous prenions le contrôle de l'école en 1980 et que nous ayons nos premiers diplômés en 1985, le taux de décrochage à l'école secondaire locale était de l'ordre de 70 à 90 p. 100. Quand j'ai terminé mes études secondaires, j'étais le seul diplômé qui continuait au collège. Maintenant, de 30 à 35 p. 100 des élèves décrochent ou quittent le système. Comme ailleurs, ces jeunes sont souvent à la recherche d'autres possibilités, la formation professionnelle, par exemple. Il y a de l'emploi dans ces domaines, mais il faut de l'argent pour obtenir cette formation.

[Français]

Le sénateur Dallaire : Il n'y a aucun doute que l'argument de fond que vous utilisez, à savoir que l'éducation est absolument essentielle à l'évolution de votre peuple, devrait certainement être bien compris au Québec. En effet, toute la mouvance nationaliste a été inculquée par les écoles et les professeurs d'école, ainsi que par tout le système scolaire.

Avez-vous l'impression que vous avez au Québec, dans les arrangements que vous avez eus depuis 1985, un gouvernement qui est plus attentif à vos besoins comme nation et comme peuple, en comparaison avec les Premières nations des autres provinces?

M. Whiteduck : C'est un bon point. Oui, il y a eu des situations où il y avait davantage d'ouverture de la part du gouvernement, mais c'était plus important au niveau des cégeps.

[Traduction]

Les cégeps doivent agir pour que le système soit plus accueillant pour les étudiants et qu'il y ait un plus grand appui. C'est une question intéressante parce que, très souvent, ce n'est pas au niveau gouvernemental que cela se passe, c'est au niveau local, au niveau des relations interpersonnelles. Au fil des années, notre communauté a développé cette relation avec le cégep ici à Gatineau. De fait, à cause de ma participation dans certains domaines au cégep, j'ai fini par devenir président du conseil du collège. C'était la première fois qu'un Autochtone était élu à un conseil de collège au Québec. Cela m'a permis d'apprendre bien des choses, tout comme ma relation avec le Collège Algonquin. Il y a des années, j'ai siégé au conseil des gouverneurs, ce qui m'a permis de mieux comprendre les rouages.

Pour en revenir au Québec, il y a parfois une entente, mais le Québec insiste beaucoup sur le contrôle de l'éducation. Il considère que cela relève des compétences provinciales plutôt que fédérales. Nous faisons valoir que nous pouvons avoir une

working relationship with school boards and the ministry at the same time as maintaining our autonomy. I call those bilateral agreements, business agreements, and I believe those can happen.

In various First Nations in Quebec students sometimes end up in high schools in the provincial system. We need to ensure that when they are moving in and out of systems they are properly prepared so that they do not have to repeat a year.

Senator Dallaire: In the schools in your area the students learn their native tongue. Do they also learn English and French, or are they limited to just English or just French?

Mr. Whiteduck: In our school system, the four-year-olds and five-year-olds do half of their day in Algonquin and the other half in English. When they get to Grade 1, they have French as a second subject, and everything else is taught in English. They have a 30-minute-a-day core program in Algonquin. Those students who want to go into the immersion program can spend afternoons in an Algonquin environment learning their language. Parents can make that decision.

I want to note something important and unique in our school. Parents in our community have the choice to decide whether to send their children to Kitigan Zibi or to the provincial system. Some still send their kids to town, as we call it; some send them to the English or to the French school. We believe that is a parental right. We allow them to do that. It is up to us to provide a better program. We have allowed parents to decide.

Sometimes that has funding implications because when students go to the town, the tuition dollars go with them and that reduces what we can do in the school. Again, we leave it up to the parents because we believe the parents are the ones to determine what is best for their child.

Senator Dallaire: We have seen examples of treaty arrangements where the federal government built a school, and they have never put a cent into maintaining it. The school is 20 or 30 years old and is totally ineffective because there has been no continuum.

You created or built your own school and are maintaining it to the appropriate standard and are sustaining that effort. How is your methodology being perceived by the rest of the First Nations in the province of Quebec, where I know there are some pretty difficult cases?

Mr. Whiteduck: One of the important areas to us was our financial management — that is, how we managed our dollars and saved for a rainy day. If there were repairs or we had to buy new computers we tried to find ways to save money to use it. We did not spend it all. We knew that sometimes we were making tough decisions. Good financial management was important, as was negotiating appropriate dollars and feeling pride about your school. You want to maintain it. Kids go there every day. You want it to be comfy. We often invested more money than we were

relation de travail avec les commissions scolaires et le ministère tout en maintenant notre autonomie. J'appelle ces ententes bilatérales des ententes d'affaires et je crois qu'elles peuvent fonctionner.

Dans diverses Premières nations au Québec, les élèves font souvent leurs études secondaires dans le réseau provincial. Nous devons nous assurer que, lorsqu'ils changent de système, ils sont bien préparés afin de ne pas devoir redoubler une année.

Le sénateur Dallaire : Dans les écoles de votre région, les élèves apprennent leur langue autochtone. Apprennent-ils aussi l'anglais et le français ou sont-ils limités à seulement l'anglais ou le français?

M. Whiteduck : Dans notre système scolaire, les enfants de 4 et 5 ans font la moitié de leur journée en algonquin et l'autre moitié en anglais. Quand ils arrivent en 1^{ère} année, ils ont le français comme deuxième matière, et tout le reste est enseigné en anglais. Ils ont un programme de base de 30 minutes par jour en algonquin. Les élèves qui veulent aller dans le programme d'immersion peuvent passer les après-midis dans un environnement algonquin où ils apprennent la langue. Les parents peuvent prendre cette décision.

Je veux souligner un aspect important et unique dans notre école. Les parents peuvent décider d'envoyer leurs enfants étudier à Kitigan Zibi ou dans le réseau provincial. Certains envoient encore leurs enfants en ville, comme nous disons; certains les envoient à l'école anglaise ou française. Nous croyons que c'est un droit des parents. Nous les laissons choisir. À nous d'offrir un meilleur programme. Nous avons laissé les parents décider.

Il y a parfois des conséquences sur le financement, parce que lorsque les enfants vont en ville, le financement part avec eux, ce qui réduit ce que nous pouvons faire à l'école. Encore une fois, nous laissons les parents décider, parce que nous pensons que les parents sont ceux qui peuvent déterminer ce qui est mieux pour leurs enfants.

Le sénateur Dallaire : Nous avons vu des exemples d'ententes où le gouvernement fédéral a bâti une école, mais n'a jamais donné un sou pour l'entretien. L'école a 20 ou 30 ans et est complètement désuète, parce qu'il n'y a pas eu de continuité.

Vous avez créé ou bâti votre école, vous vous organisez pour qu'elle respecte les normes pertinentes et vous maintenez cet effort. Comment votre méthode est-elle perçue par les autres Premières nations du Québec, où je sais qu'il y a des situations assez difficiles?

M. Whiteduck : L'un des aspects importants pour nous était notre gestion financière — autrement dit, comment gérer nos fonds et économiser en prévision des jours difficiles. Lorsqu'il y avait des réparations ou que nous devions acheter des ordinateurs, nous avons essayé de trouver des façons de réaliser des économies pour avoir une marge de manœuvre. Nous n'avons pas tout dépensé. Nous savions que nous prenions parfois des décisions difficiles. Une bonne gestion financière était importante, tout comme négociier du financement suffisant et être fiers de

getting to maintain it. This year, however, through federal government initiative, after 30 years, there has been an injection of \$2 million to bring the school system back up to standard.

We worked hard to have a library. We get no money for libraries. We said that made no sense. We need books to encourage young people to read and to explore. We do that by paying our teachers less. They are not paid at the same level. We have our own pay scales; they are paid less than the Quebec system. We put that money back into the school system, in libraries, in having additional support workers and in activities for young people. The community and the staff have accepted that. It can be challenging at times to recruit staff that will stay, but overall people have stayed. It is sound management, or as good as we can have sound management, a clear vision of where you want to go and questioning yourself when things are not working well. The parents and the community question us. In a way, the parents keep us in check when we are not successful or they feel not preparing their children for a quality education.

We think we are delivering a quality education. Given additional resources, we could go beyond what we are doing now.

Senator Brazeau: First, for the record, I have to give credit where credit is due. I think you should be commended, Chief Whiteduck, for the work that you have done in Kitigan Zibi on the issue of education. I think that what you have done certainly is a success story. In all my travels, I always use the education system in Kitigan Zibi as a model for other communities to look at. The Algonquin language is being taught; the students are being exposed to many of the cultural activities; there are more graduation rates and we have more of our citizens in post-secondary schools. You mentioned that sometimes we always look at the negative but there are some positive things happening.

You talked about control of First Nations education. I certainly do not dispute that. However, we live in the reality — and I have asked this of other witnesses as well — of section 91.24 of the Constitution Act, which states that the federal government has jurisdiction for Indians living on reserve. On the other hand, education is a provincial matter. We can debate and argue until the cows come home on First Nations control of education, but we still live within these realities. It is not just on Aboriginal issues but on every other issue. We do not have to talk just about constitutional issues.

In your opinion, how do we forge a better relationship to get to that point? Again, we have the jurisdiction of the federal government and the provincial jurisdiction of education. How do we reconcile all of that so that we reach the target?

notre école. On veut l'entretenir. Les enfants y vont tous les jours. On veut qu'elle soit confortable. Nous avons souvent investi plus que ce que nous obtenions pour en assurer l'entretien. Cette année, cependant, grâce à l'initiative du gouvernement fédéral, après 30 ans, il y a eu une injection de 2 millions de dollars pour ramener les installations scolaires aux normes.

Nous avons travaillé fort pour avoir une bibliothèque. Nous n'avons pas reçu un sou pour les bibliothèques. Nous avons dit que cela n'avait pas de sens. Nous avons besoin de livres pour encourager les jeunes à lire et à explorer. Nous payons nos professeurs moins cher. Ils ne gagnent pas autant. Nous avons nos propres échelles salariales. Ils sont payés moins cher que dans le réseau québécois. Nous réinvestissons ces sommes dans le système scolaire, dans les bibliothèques, dans des employés de soutien supplémentaires et dans des activités pour les jeunes. La communauté et le personnel ont accepté cela. C'est parfois difficile de recruter du personnel qui reste, mais dans l'ensemble, les gens sont restés. C'est une saine gestion ou une gestion aussi saine qu'elle peut l'être, une vision claire de ce que nous voulons et un questionnement lorsque les choses ne vont pas bien. Les parents et la communauté nous interrogent. En un sens, les parents exercent un contrôle lorsque nous ne réussissons pas ou qu'ils sentent que leurs enfants n'ont pas un enseignement de qualité.

Nous pensons que nous offrons un enseignement de qualité. Si nous avions des ressources supplémentaires, nous pourrions aller plus loin.

Le sénateur Brazeau : D'abord, aux fins du compte rendu, je dois rendre à César ce qui appartient à César. Je pense qu'il faut vous féliciter, chef Whiteduck, pour votre travail à Kitigan Zibi dans le domaine de l'éducation. Je pense que ce que vous avez fait est certainement un bel exemple de réussite. Chaque fois que je voyage, je prends toujours le système d'éducation de Kitigan Zibi comme modèle que d'autres communautés devraient examiner. La langue algonquienne est enseignée; les élèves sont exposés à de nombreuses activités culturelles; les taux de diplomation sont plus élevés et un plus grand nombre d'élèves vont dans des établissements postsecondaires. Vous avez indiqué qu'on se concentre parfois uniquement sur le négatif, mais qu'il y a des choses positives.

Vous avez parlé du contrôle de l'éducation des Premières nations. Je ne le conteste pas du tout. Mais nous vivons la réalité — et j'ai aussi posé la même question à d'autres témoins — de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle, qui prévoit que le gouvernement fédéral exerce la compétence relative aux Indiens qui vivent dans les réserves. Par contre, l'éducation est une compétence provinciale. Nous pouvons débattre à perpétuité du contrôle des Premières nations sur l'éducation, mais nous vivons encore dans cette réalité. Je ne parle pas simplement des questions autochtones, mais aussi de toutes les autres questions. Il ne s'agit pas seulement des questions constitutionnelles.

À votre avis, comment bâtir de meilleures relations pour en arriver là? Encore une fois, il y a la compétence du gouvernement fédéral et celle des provinces sur l'éducation. Comment réconcilier tout cela afin d'atteindre l'objectif?

Mr. Whiteduck: No doubt we can have a lengthy discussion and an interesting one about the constitutional division of powers and whatnot. However, for all of the years that the provincial education system was receiving our students, and for which they were receiving millions of dollars because the tuition was being paid for by the Department of Indian Affairs, they made no effort whatsoever to make those provincial systems accountable for the monies that they were receiving. I have proof to back this, because I was around at the time. I can give concrete examples.

Students who were brought into the school in September were often dismissed or kicked out around October or November for all kinds of reasons. The school board would still get the full tuition for the year because September 30 was the cut-off point. If you were there October 1, you got the money for the whole year. Take as an example a class of 20 students. Eight of them are Algonquin. All of a sudden, four, five, depending on the number, are asked to leave. Who is now getting the bulk of the attention from that teacher? It is the non-native students. For me, the provincial system has never given us anything. It has never given us the tools. No one worried about it. The only time we started to become more successful was when we gained control.

Today we have relationships with boards. We talk to them. We have a tuition fee agreement with them. The Western Quebec School Board might have been one of the first in Canada where we had a mutual agreement that if we have students from the community going to a provincial school, we pay the tuition. If the First Nations student is living in Maniwaki and attending our school, then they will give us the tuition. There is that kind of respect, and we have an agreement that confirms that arrangement. Those relationships are more important than trying to get these older encompassing agreements. It is on the ground and meaningful, with important outcomes. I realize that the broader constitutional territorial issues will get resolved at one point, but probably not in my lifetime. In the meantime, this is making things happen on a day-to-day basis that will come to impact on students in a positive manner while these other things are being discussed.

Senator Brazeau: Thank you for that. I would not say that I totally agree with you that the provincial schools have never brought Aboriginal people anything. You went through the provincial school and have become successful, as have a lot of other First Nations people. I sort of disagree with you on that.

My second question deals with what the government of the day has been doing on education. For instance, in the last couple of years, the Conservatives ordered an internal review of INAC to look at ways and means to ensure that the funding that is there for education is being spent better in some of the First Nations communities that are unaccountable and within the department as well.

At the same time, the government of the day has also looked at the possibility of signing tripartite agreements with provincial governments and willing First Nations communities on education. This Senate committee is studying education K to 12

M. Whiteduck : Nous pouvons sans aucun doute avoir une longue et intéressante discussion sur le partage constitutionnel des pouvoirs et tout le reste. Mais pendant toutes les années où le système d'éducation provincial a accueilli nos élèves, et pour lesquels il a reçu des millions de dollars parce que les frais de scolarité étaient payés par le ministère des Affaires indiennes, on n'a fait aucun effort pour que les systèmes provinciaux soient responsables de l'argent qu'ils recevaient. J'en ai la preuve, parce que j'étais là à l'époque. Je peux donner des exemples concrets.

Des élèves qui arrivaient à l'école en septembre étaient souvent renvoyés en octobre ou en novembre pour toutes sortes de raisons. La commission scolaire touchait tous les frais de scolarité pour l'année parce que la date limite était le 30 septembre. Le 1^{er} octobre, vous aviez l'argent pour toute l'année. Prenons l'exemple d'une classe de 20 élèves. Huit d'entre eux sont Algonquins. Soudainement, on demande à quatre ou cinq d'entre eux, selon le nombre, de partir. Qui obtient maintenant toute l'attention de l'enseignant? Les élèves non autochtones. Selon moi, le système provincial ne nous a jamais rien donné. Il ne nous a jamais donné les outils. Personne ne s'en inquiétait. Nous avons commencé à réussir quand nous avons obtenu le contrôle.

De nos jours, nous avons des relations avec les commissions scolaires. Nous leur parlons. Nous avons une entente sur les frais de scolarité avec elles. La Commission scolaire de l'Ouest du Québec a peut-être été l'une des premières au Canada avec laquelle nous avons eu une entente mutuelle prévoyant que lorsque des élèves de la communauté vont à une école provinciale, nous payons les frais de scolarité. Si l'élève autochtone vit à Maniwaki et fréquente notre école, alors elle nous donne les frais de scolarité. C'est une question de respect, et nous avons une entente qui confirme cet arrangement. Ces relations sont plus importantes qu'essayer de conclure des ententes globales, comme autrefois. Cela se passe sur le terrain et c'est significatif; les résultats sont importants. Je conviens que les grandes questions constitutionnelles seront résolues à un moment donné, mais probablement pas de mon vivant. En attendant, cela fait avancer les choses au quotidien. Il y a des incidences positives sur les élèves, pendant qu'on discute du reste.

Le sénateur Brazeau : Merci. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur le fait que les écoles provinciales n'ont jamais apporté quoi que ce soit aux Autochtones. Vous êtes allé dans une école provinciale et vous avez réussi, tout comme de nombreux autres Autochtones. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

Ma deuxième question porte sur ce que fait le gouvernement actuel dans le domaine de l'éducation. Ainsi, depuis quelques années, les conservateurs demandent un examen interne d'AINC, afin d'examiner les voies et moyens pour que le financement affecté à l'éducation soit mieux dépensé dans certaines communautés autochtones qui ne rendent pas de comptes et aussi au sein du ministère.

En même temps, le gouvernement a aussi envisagé la possibilité de signer des ententes tripartites sur l'éducation avec les gouvernements provinciaux et les communautés autochtones qui le souhaitent. Notre comité étudie l'éducation de la maternelle à la

and another Senate committee is looking at post-secondary education with a specific and special focus on Aboriginal students. There has been quite a bit of movement with respect to education.

A couple of weeks ago, I was driving through a community and saw a billboard.

The billboard said that Conservative government policies continue to fail First Nations students.

On it there is a picture of the Prime Minister, Lawrence Cannon, who is the member of Parliament for Pontiac, and the Minister of Indian Affairs.

I think it would be safe to say that all senators sitting around this table, whether Conservative or Liberal, would agree that past governments in some instances did fail or did not do as much as could have been done on education.

Could you please share one policy of the federal Conservative government since 2006 that has failed First Nations students?

Mr. Whiteduck: Let me go back to your comments where you were saying you do not necessarily agree with everything I am saying and pointing out that I myself am a graduate of the school system. Let me tell you something: When I was in that school system, I was being told that there would be no way that Gilbert Whiteduck, a young teenager in high school, would ever make it beyond high school. The Indian Affairs bureaucrat used to drop in four times a year, and I would be pulled out the class — I was in Grade 9 or 10 — and told, “You know what, Gilbert, do not think of going on the post-secondary. At best, your father worked in the bush all of his life, maybe you could stick around Maniwaki.”

I always remembered something: I said, whatever I do in my life will be in spite of you. I told that individual, some day I will be sitting in your chair. I was being cocky at the time. I did not know what I was saying.

A short time later I was doing student counselling, and it was in spite of the system. The racism I encountered and my friends encountered made it difficult. I fought it. What I have achieved is because I fought. What we have achieved in our community is because our community has fought.

In regard to the policies or programs, I would say that many of the programs, the new initiatives that have been brought forward, which are viewed as targeted funding programs, have had no impact at the community level. No impact.

Getting \$30,000 at the community level is not sustainable. You cannot plan. Strategic planning is very important in the long term. We have sought clarification and made requests of senior management at Indian Affairs. As recently as a few months ago we asked: What are you doing with elementary/secondary education? What can we do to help? Where are the gaps and problems? Where are you going? Can you not tell us? Is there a new policy or an old one that you are planning to apply? No one

12^e année et un autre comité sénatorial examine l'enseignement postsecondaire en mettant l'accent sur les étudiants autochtones. Il y a un mouvement assez important au sujet de l'éducation.

Il y a quelques semaines, un panneau publicitaire a attiré mon attention.

Il disait que les politiques du gouvernement conservateur sont un échec pour les étudiants autochtones.

On y voit le Premier ministre, Lawrence Cannon, le député de Pontiac, et le ministre des Affaires indiennes.

Je ne pense pas me tromper en affirmant que tous les sénateurs assis autour de cette table, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, conviendront que les gouvernements antérieurs ont parfois échoué ou n'ont pas fait autant qu'ils l'auraient pu dans le domaine de l'éducation.

Pouvez-vous nous indiquer une politique du gouvernement fédéral conservateur depuis 2006 qui a été un échec pour les étudiants autochtones?

M. Whiteduck : Permettez-moi de revenir sur votre remarque que vous n'êtes pas nécessairement d'accord avec tous mes propos et que je suis moi-même diplômé du système scolaire. Je vous dirai ceci : quand j'étais dans le système scolaire, on me disait qu'il n'était absolument pas question que Gilbert Whiteduck, adolescent à l'école secondaire, puisse aller plus loin que le secondaire. Le bureaucrate des Affaires indiennes venait quatre fois par année et me faisait sortir de la classe — j'étais en 9^e ou en 10^e année — pour me dire « Tu sais quoi, Gilbert, ne pense pas à continuer au postsecondaire. Au mieux, ton père a travaillé dans le bois toute sa vie, tu devrais peut-être rester autour de Maniwaki ».

Je me suis toujours souvenu d'une chose : peu importe ce que je ferais dans la vie, ce serait malgré eux. J'ai dit à ce bureaucrate qu'un jour, je serais assis à sa place. J'étais effronté à l'époque. Je ne savais pas ce que je disais.

Peu de temps après, je suis devenu conseiller en orientation, malgré le système. Le racisme dont mes amis et moi-même avons souffert n'a pas facilité les choses. Je l'ai combattu. Ce que j'ai réussi à accomplir, c'est parce que je me suis battu. Ce que nous avons accompli dans notre communauté, c'est parce que notre communauté s'est battue.

En ce qui concerne les politiques ou les programmes, je dirais qu'un grand nombre des programmes et des nouvelles initiatives, qui sont considérés comme des programmes de financement ciblé n'ont eu aucune incidence au niveau communautaire. Aucune.

Obtenir 30 000 \$ au niveau communautaire ne mène pas très loin. On ne peut pas planifier. La planification stratégique est très importante à long terme. Nous avons demandé des éclaircissements à la haute direction des Affaires indiennes. Il y a quelques mois à peine, nous leur avons demandé ce qu'ils faisaient dans le dossier de l'enseignement primaire et secondaire. Ce que nous pouvions faire pour aider. Où étaient les lacunes et les problèmes. Où ils allaient. S'ils pouvaient nous informer. Si une nouvelle ou une ancienne

wanted to talk. Here we were, willing to engage, willing to find solutions, willing to maximize the dollars, fully willing. The partners on the other side did not have the same willingness.

Targeted programs, announcements of two years of funding, \$10 million for that does not help develop an education system. We run more than just the school. We are supposed to be running an education system, which means you have the school level, secondary and third level services. All of that, in my mind, is where it has failed. It has failed in the sense that the funding approvals and the policies tied to it did not support opportunities for First Nations to be successful in developing a system.

Senator Brazeau: Again, I thank you for that as well. However, those policies have been in existence for decades, in terms of funding arrangements.

If you have a billboard like this, which says that Conservative government policies fail students, to me that is fear mongering. If you look back in history, it was the former Liberal government in 1997 that imposed the 2 per cent funding cap.

For the record, I am stating that I have never seen a billboard that reflected the policies of the former government before 2006. Given everything that I cited with respect to what we are trying to do, you still have not told us what specific policy of the government of the day is failing students.

Mr. Whiteduck: You can be as partisan as you want, Senator Brazeau.

Senator Brazeau: It is a fair question.

Mr. Whiteduck: Your focus may be on politics. My focus, and the focus of the community, is the young people. That is who comes first for us. If you are worried about the sign, then maybe you need to do something about it. You obviously do not understand the message. We are going to be talking frankly. The kinds of statements that you continue to make are the kind of fear mongering, misleading statements that are being made to Canadians.

You have an opportunity, senator, to make a difference. You have an opportunity at this table and elsewhere, but you have been failing to take that opportunity. That is unfortunate. You do what you have to do. We do what we have to do.

Some Hon. Senators: Hear, hear.

The Chair: Colleagues, I do not think this is appropriate. We do not have applause in committees. I can understand there is an emotional factor that runs with this issue. I would ask people to refrain from participating in this manner.

If you want to be on the second round, that is fine. We are here to try to solve a problem. I do not want this committee to get, in any way, into any personal views from one side or the other. I want this meeting to be conducted in a manner that is constructive to the mandate before us.

politique allait s'appliquer. Personne ne voulait parler. Nous étions prêts à participer, prêts à trouver des solutions, désireux d'optimiser les fonds, tout à fait disposés à collaborer. Les partenaires ne l'étaient pas autant que nous.

Les programmes ciblés, les annonces de financement sur deux ans, 10 millions de dollars n'aident pas à développer un système d'éducation. Nous ne faisons pas que gérer une école. Nous sommes censés gérer un système d'éducation, ce qui veut dire les écoles, et les services au deuxième et au troisième niveau. C'est tout cela, à mon avis, qui a échoué. C'est un échec en ce sens que les approbations de financement et les politiques connexes n'ont pas appuyé les possibilités que les Premières nations réussissent à élaborer un système.

Le sénateur Brazeau : À nouveau, je vous remercie pour cela aussi. Mais ces politiques sur les ententes de financement existent depuis des décennies.

À mon avis, des panneaux comme celui-là, qui disent que les politiques du gouvernement conservateur sont un échec pour les étudiants, sont des marchands de peur. Si vous remontez dans le temps, c'est l'ancien gouvernement libéral qui a imposé en 1997 le plafond de financement de 2 p. 100.

Aux fins du compte rendu, je déclare n'avoir jamais vu de panneau portant sur les politiques de l'ancien gouvernement avant 2006. Étant donné tout ce que j'ai signalé concernant ce que nous essayons de faire, vous ne nous avez pas encore dit quelle politique particulière du gouvernement est un échec pour les étudiants.

M. Whiteduck : Vous pouvez être aussi partisan que vous le voulez, sénateur Brazeau.

Le sénateur Brazeau : La question se pose tout de même.

M. Whiteduck : Vous mettez peut-être l'accent sur la politique. Ce qui m'intéresse et ce qui intéresse la communauté, ce sont les jeunes. Ce sont eux qui viennent en premier pour nous. Si le panneau vous inquiète, vous devriez peut-être vous demander pourquoi. De toute évidence, vous ne comprenez pas le message. Parlons franchement. Les déclarations que vous continuez de faire sont aussi des marchands de peur, des affirmations trompeuses aux Canadiens.

Vous avez la possibilité de faire une différence, sénateur. Vous le pouvez, à cette table et ailleurs, mais vous ne saisissez pas cette chance. C'est malheureux. Faites ce que vous devez faire. Nous faisons ce que nous devons faire.

Des voix : Bravo.

Le président : Chers collègues, cela me paraît déplacé. On n'applaudit pas dans les réunions des comités. Je peux comprendre qu'il y a un facteur émotif, mais je demanderais de ne pas agir ainsi.

Si vous voulez participer au deuxième tour, très bien. Nous sommes ici pour essayer de régler un problème. Je ne veux pas que le comité se lance dans des opinions personnelles, d'un côté ou de l'autre. Je veux que cette séance soit constructive par rapport à notre mandat.

I would hope, as the chair, that all in this room will cooperate with my request.

Senator Patterson: I would like to say that I am a relatively new senator. I happen to be a Conservative senator. I value participating in this committee because we do not work on a partisan basis in this committee. I cherish that, and it is a tradition we have in Nunavut, which I represent in the Senate.

Chief you have given a very clear, straightforward presentation. We have heard from many witnesses, and I want to thank you for your clarity.

You mentioned parents and the importance of support at home. I wonder if you could tell us a bit about what you have done to work with parents and to encourage good attendance, and your successes in the reduction of the dropout rate. That is something we have to look at.

Mr. Whiteduck: That is an important question, because at the heart of what goes on in the school are the parents.

Over the years there have been a variety of the activities with parents or activities within the school that brought the parents into the school. The idea is to get parents feeling comfortable in an institution. Many parents who have attended provincial schools or came out of residential schools did not feel good about going into institutions, even into our own.

Having our own Algonquin teachers working in the school, our own Algonquin administrators overlooking what was going on developed that sense of feeling fairly comfortable about coming into the school, even when things are difficult. Again, there were numerous activities taking place at the school, from report card nights to flyers going door to door in the community keeping people informed.

That is not to say there are not challenges. There are still challenges with families who find it difficult to come to the school. Our teachers are our front-line people. Those are the people who need to be applauded, because they continue to try to make contact. When you live in a community, wherever you go you bump into these parents and share, exchange with them and encourage them.

From the get-go, and still today, we try to instil a strong feeling of how important education is in allowing people to fulfill where they want to go. Wherever and however we can do it, we talk about it, we bring it forward, we encourage and we celebrate. When our graduates are getting ready to go on to post-secondary we celebrate their successes. That is important too.

I know I am repeating myself. Very often we try to dump on the negative. I have seen so many graduations since 1985. Many of those young people now, along with their parents, are coming back and taking over senior administrative jobs. They are well trained and feel confident about themselves.

What I have noticed is that, collectively, the community as a whole, has balanced young people.

J'espère, en ma qualité de président, que tout le monde sera sensible à ma demande.

Le sénateur Patterson : Je suis un sénateur relativement nouveau, un sénateur conservateur. Je suis content de participer à ce comité parce que nous ne travaillons pas de manière partisane. Je l'apprécie, c'est une tradition que nous avons au Nunavut, que je représente au Sénat.

Chef, vous avez fait un exposé très clair et simple. Nous avons entendu de nombreux témoins et je veux vous remercier pour votre clarté.

Vous avez mentionné les parents et l'importance de l'appui à la maison. Pouvez-vous nous expliquer brièvement ce que vous avez fait pour travailler avec les parents et encourager la présence à l'école, et vos succès pour réduire le décrochage. C'est quelque chose que nous devons examiner.

M. Whiteduck : C'est une question importante, parce que les parents sont au cœur de l'école.

Au fil des années, il y a eu diverses activités avec les parents ou des activités à l'école qui ont amené les parents à l'école. L'idée, c'est que les parents se sentent à l'aise dans une école. De nombreux parents qui sont allés dans les écoles provinciales ou qui sont sortis des pensionnats n'aimaient pas l'idée d'envoyer leurs enfants dans ces écoles, même dans notre propre ville.

Avoir nos propres enseignants algonquins qui travaillent dans notre école, nos propres administrateurs algonquins qui surveillent ce qui se passe, a permis de se sentir assez à l'aise avec l'idée de venir à l'école, même quand la situation est difficile. Il y a eu de nombreuses activités à l'école, depuis les soirées de distribution des bulletins jusqu'à des dépliants distribués à la maison afin de tenir les gens informés.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés. Il y a encore des familles qui ont du mal à venir à l'école. Nos enseignants sont sur la ligne de front. Ce sont eux qu'il faut féliciter, parce qu'ils continuent d'essayer d'établir un contact. Dans une petite communauté, chaque fois qu'on sort, on rencontre les parents et on échange avec eux pour les encourager.

Depuis le premier jour et encore aujourd'hui, nous nous efforçons de faire comprendre à quel point l'éducation est importante pour pouvoir faire ce qu'on veut dans la vie. Chaque fois que nous le pouvons et par tous les moyens, nous en parlons, nous faisons passer le message, nous encourageons et nous célébrons. Quand nos diplômés se préparent à poursuivre des études postsecondaires, nous célébrons leur réussite. C'est un autre aspect important.

Je sais que je me répète. Très souvent, on insiste sur le négatif. J'ai vu tellement de diplômés depuis 1985. Un grand nombre de ces jeunes, ainsi que leurs parents, reviennent maintenant et occupent des emplois administratifs de haut niveau. Ils sont bien formés et ont confiance en eux.

J'ai remarqué que, collectivement, la communauté dans son ensemble a des jeunes équilibrés.

Again, that is not to say there are no problems, but I feel good when I see young people balanced in their professional lives and their personal lives and contributing. They are feeling that there is hope and things can go forward. Again, some parents encounter more difficulty than others, and that is where the community has to be there to provide support, when required.

Senator Patterson: I presume your teachers are working for less than the provincial standard, and we know about the funding formula. We heard this before. Other witnesses have said they cannot attract their own people because of that. You must be instilling a great esprit de corps or sense of ownership.

I want to ask you about the funding formula. One of your recommendations was full examination of the funding formula to examine the gaps. You said everything has to show and it cannot be a farce. Could you elaborate on what we need to do to have a full examination of that issue?

Mr. Whiteduck: I have a couple of directions in response. The First Nations Education Council in Quebec and the Assembly of First Nations have looked at a formula, made a competitive analysis, compared it region by region and come up with figures. At the special chief's assembly last December, when Minister Strahl came and I was asked to speak on behalf of the chiefs, in asking him to address this issue, I was saying let us sit down together, get your best minds, we will get our best minds, look at it and really get to the nuts and bolts of this so we have a common understanding and can use the money in the best way. If there is a shortfall, we can both agree and recognize what it is. We believe the shortfall is in libraries, technologies, special education and First Nations languages, but we said let us give ourselves a six-month timeframe to examine it. We believed we could do it. I believe that the federal government and First Nations want the same thing, and that is more positive outcomes, increased outcomes. How do we better use the dollars? If there is a gap, let us fill it, and let us do it together. Do not impose it. There are solutions. The window of opportunity is there. I believe it is there. However, when we meet with bureaucrats, like I said earlier, who do not want to engage with us, then what do we do as First Nations? Sometimes we end up putting up signs because we do not know what else to do. We do not know what else to do because we are not moving.

Senator Patterson: We get frustrated with the bureaucrats sometimes too, I can tell you, from where we sit.

Senator Lovelace Nicholas: I would also like to congratulate you on your success rate. Is your community in a remote area or a populated area?

Mr. Whiteduck: We are only about an hour and a half from Ottawa. We are near a town of about 4,000.

Senator Lovelace Nicholas: As students graduate in their fields, can they easily get a job in their field, either in your community or outside the community?

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes, mais je suis content quand je vois des jeunes équilibrés dans leur vie professionnelle et leur vie personnelle, des jeunes qui contribuent. Ils sentent qu'il y a de l'espoir et que les choses peuvent avancer. Certains parents ont plus de difficulté que d'autres, et la communauté doit alors offrir son appui, au besoin.

Le sénateur Patterson : Je suppose que vos enseignants gagnent moins que dans le réseau provincial, et nous connaissons la formule de financement. Nous avons déjà entendu cela. D'autres témoins ont déclaré qu'ils ne peuvent pas attirer les membres de leur communauté à cause de cela. Vous devez inspirer un grand esprit de corps ou un sentiment d'appartenance.

Je voudrais vous interroger sur la formule de financement. L'une de vos recommandations est un examen complet de la formule de financement afin de cerner les lacunes. Vous avez dit qu'il faut tout montrer et que ce doit être sérieux. Pouvez-vous expliquer ce qu'il faut pour avoir un examen complet de cette question?

M. Whiteduck : J'ai quelques orientations à proposer. Le Conseil en éducation des Premières nations au Québec et l'Assemblée des Premières nations ont examiné une formule, effectué une analyse concurrentielle, fait une comparaison région par région et fait des calculs. À l'assemblée spéciale des chefs en décembre dernier, le ministre Strahl est venu et j'ai été invité à parler au nom des chefs. À propos de ce dossier, je lui ai dit que nous pouvions nous asseoir à la même table, avec vos esprits les plus brillants et les nôtres pour aller vraiment au fond du problème et avoir une vision commune pour pouvoir utiliser l'argent de la meilleure façon. S'il y a des lacunes, les deux parties peuvent le reconnaître et les définir. Nous croyons qu'il y a un manque de bibliothèques, de technologies, en éducation spécialisée et en langues autochtones, mais nous avons proposé de nous donner six mois pour examiner la situation. Nous croyions que nous pouvions le faire. Je pense que le gouvernement fédéral et les Premières nations veulent la même chose, soit des résultats positifs, de meilleurs résultats. Comment mieux utiliser les dollars? S'il y a des lacunes, comblons-les et faisons-le ensemble. Ne vous imposez pas. Il y a des solutions. Les possibilités sont là. Je le crois vraiment. Mais quand nous rencontrons des bureaucrates, comme je l'ai expliqué plus tôt, qui ne veulent rien savoir de nous, alors, que faisons-nous en tant que Premières nations? Parfois, nous finissons par installer des panneaux publicitaires, parce que nous ne savons plus quoi faire. Nous ne savons plus quoi faire, parce que nous n'avancions pas.

Le sénateur Patterson : Les bureaucrates nous frustrent aussi parfois, je vous assure.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'aimerais vous féliciter pour votre taux de réussite. Votre communauté se trouve-t-elle dans une région éloignée ou bien peuplée?

M. Whiteduck : Nous ne sommes qu'à une heure et demie d'Ottawa. Nous sommes près d'une ville d'environ 4 000 habitants.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Quand les étudiants terminent leurs études, peuvent-ils trouver facilement un emploi dans leur domaine, chez vous ou ailleurs?

Mr. Whiteduck: Most can. It is really up to them. Education gives you the tools, and then it is up to you how you use those tools. Most people will find employment here in Ottawa, but others go elsewhere across Canada. The community is limited. That is a good question, because most of the teaching positions and the positions at the health centre, the nurses, are our own people who have graduated and come back. We are kind of saturated. It is only when there are retirements that certain positions become available. We are at the limit.

We also encourage economic development. We are hoping young people will get that kind of training and come back to the community to set up businesses, because we believe we would rather be as independent as possible, and economic development is one means. Education is one step towards getting you there.

Senator Lovelace Nicholas: It is different in New Brunswick, because we are in a remote area. As a student graduates, of course they want to come back into the community and do the best they can for their people. As you said, there are not enough resources, and there are not enough jobs in the communities. As they graduate in their field, for example, a doctor, many times they will not be hired on because of racism, and other times it is because they have to travel so far just to get a job. Most of the time they do not get jobs, no matter how educated they are. I feel that is one gap we have to fill.

Mr. Whiteduck: In my travels in Quebec in particular to visit First Nations, I often see the challenges they have in regard to capacity of management, and other challenges. Most communities in Quebec have a very high birth rate. We do not. We have kind of leveled out. We have, like all of society, an aging population. In other communities, the number of children in the families is really huge and the schools cannot keep up with the demands and the infrastructure cannot keep up. Even when I go into some of these infrastructures, I ask myself how anyone could allow children to be in these environments. Now, it is up to the community also. The community has to stand up at one point. You either accept it or not. However, I believe that when safety and security are compromised, there are no ifs, ands or buts. You take a stand. You have to. That is a parental and political responsibility.

In the communities, because they are so caught up with a multitude of issues and trying to balance everything, it is sometimes very challenging to keep the fight, to keep that fire going in regard to education, while dealing with issues of housing, health and employment and all these other things.

Senator Stewart Olsen: Chief, I welcome you and all the students you brought with you. We are really glad to see you here.

From the sounds of it, and from my reading of the literature available on your band, your success rate is perhaps higher than we are seeing generally. I will ask your advice and perhaps pick your brain a little.

M. Whiteduck : La plupart le peuvent. Cela dépend vraiment d'eux. L'éducation donne les outils et c'est ensuite à chacun de les utiliser. La plupart trouvent un emploi ici à Ottawa, mais d'autres vont ailleurs dans tout le Canada. La communauté est limitée. C'est une bonne question, parce que la plupart des postes d'enseignants et des postes au centre de santé, les infirmières, sont des membres de notre communauté qui ont obtenu leur diplôme et qui sont revenus chez nous. Nous sommes un peu saturés. Certains postes ne deviennent libres que lorsqu'il y a des départs à la retraite. Nos capacités sont limitées.

Nous encourageons aussi le développement économique. Nous espérons que les jeunes obtiendront ce genre de formation et reviendront chez nous pour créer des entreprises, parce que nous croyons que nous devrions être le plus autonomes possible, et que le développement économique est une façon d'y parvenir. L'éducation est une étape pour y arriver.

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est différent au Nouveau-Brunswick, parce que nous sommes dans une région éloignée. Quand les étudiants obtiennent leur diplôme, ils veulent évidemment revenir dans la communauté et faire de leur mieux pour aider leur communauté. Comme vous l'avez dit, les ressources sont insuffisantes, et il n'y a pas assez d'emplois dans les communautés. Un médecin, par exemple, ne sera pas embauché, souvent à cause du racisme et parfois parce que l'emploi est trop éloigné. La plupart du temps, ils ne trouvent pas de travail, même s'ils sont instruits. Je pense que c'est une lacune que nous devons combler.

M. Whiteduck : Dans mes voyages au Québec, en particulier pour visiter les Premières nations, je vois souvent les problèmes de capacité de gestion, par exemple. La plupart des communautés du Québec ont un taux de natalité très élevé. Pas nous. Nous sommes assez stables. Comme dans le reste de la société, nous avons une population vieillissante. Dans d'autres communautés, le nombre d'enfants dans les familles est très élevé et les écoles ne peuvent pas répondre à la demande; les infrastructures ne suffisent pas. Quand je vois certaines de ces infrastructures, je me demande comment on peut permettre que des enfants se retrouvent dans de tels environnements. Il est vrai que la communauté a aussi un rôle à jouer. La communauté doit réagir à un moment donné. On accepte la situation ou on ne l'accepte pas. Mais je pense que lorsque la sécurité est compromise, on n'a pas le choix. On réagit. Il le faut. C'est une responsabilité parentale et politique.

Dans les communautés, parce qu'elles sont confrontées à une multitude de problèmes et qu'elles s'efforcent de tout équilibrer, c'est parfois très difficile de poursuivre la lutte, de garder l'attention sur l'éducation, tout en s'occupant des problèmes de logement, de santé et d'emploi, par exemple.

Le sénateur Stewart Olsen : Chef, je vous souhaite la bienvenue, ainsi qu'à tous les élèves qui vous accompagnent. Nous sommes très heureux de vous voir ici.

D'après ce que j'entends et ce que j'ai lu sur votre bande, votre taux de réussite est peut-être plus élevé que la moyenne. Je vais vous demander votre avis et peut-être vous faire cogiter un peu.

Witnesses that we have had and people who have come to present lead me to believe that there is a big difference between proximity to larger centres and rural areas. I am not sure that we could take your model and plunk it into an isolated area. In the report that we will produce, should we do two streams; a rural area and a more urban area. I think both groups face clear difficulties.

Mr. Whiteduck: I would agree. That is a very important observation. At the same time, I have known of some communities that were close to urban centres, smaller towns that were still struggling a whole lot. It is still about trying to develop capacity at the community level. The management of education funding is the challenge. It was learn as we go, because Indian Affairs was not there to help us. Sometimes we made mistakes, and we also learned from our mistakes, but we were left on our own. When Indian control came, we just took over from INAC. We did not have the tools, so we had to develop them, and the tools had to start with ourselves getting the education and understanding, and trial and error.

I know in many communities that management capacity and oversight of programs can be challenging. That being said, it is still my belief that with some additional resources, some of the needs could be met. You cannot jump from A to Z. You have to go through the steps, and every community has to progressively go forward. That is why I believe in this concept of an annual report card. Both the government and First Nations need to agree to put it out there. We will put it out there as to number of graduates and special education needs and how it is going. Then we sit down around the table, reassess where we are going and build on the positive, bringing corrective measure where they are required. I think that can be done.

Senator Stewart Olsen: I have an observation more so than a question. I am with you on taking an approach that is closer to the ground, not highfalutin and not essentially agreements. If you have the knowledge and the acceptance that it is better to try to work with people closest to you, I think you have more of a chance of success.

Senator Raine: During our study we have talked to educators in various places in Canada. There is a common thread through it all and that is that someone in the community took the bull by the horns and said we have to put extra money into our schools.

When you were faced with that challenge, what resources were you able to put into the schools to make it work?

Mr. Whiteduck: It came down to the budget negotiations we had with Indian Affairs. We had to be very astute as to how we were negotiating and really push the envelope when we had to and come to some understanding within the formulas. There are many of them. We have to keep in mind many formulas for many pockets of money that come for education. There had to be astute negotiating. In the end in our community — and I am very

Les témoins que nous avons entendus et les gens qui se sont exprimés me font croire qu'il y a une grande différence selon qu'on est proche de grands centres ou dans des régions rurales. Je ne suis pas certain que votre modèle pourrait être implanté tel quel dans une région isolée. Dans le rapport que nous présenterons, devrions-nous avoir deux optiques, les régions rurales et les régions plus urbaines? Je pense que les deux groupes ont des difficultés très nettes.

M. Whiteduck : Je suis d'accord. C'est une observation très importante. En même temps, je connais des communautés proches de centres urbains, de petites villes, qui ont tout de même beaucoup de difficultés. C'est encore une question de développement des capacités au niveau communautaire. La gestion du financement de l'éducation est le grand problème. On a appris au fur et à mesure, parce que les Affaires indiennes n'étaient pas là pour nous aider. Parfois, nous nous sommes trompés et nous avons aussi tiré des leçons de nos erreurs, mais nous devons nous débrouiller tout seuls. Quand le contrôle indien est arrivé, nous avons tout simplement pris le relais d'AINC. Nous n'avions pas les outils, alors nous avons dû les inventer, et les outils devaient d'abord nous permettre d'obtenir une éducation. Nous avons progressé par essai et erreur.

Je sais que, dans de nombreuses communautés, la capacité de gestion et la surveillance des programmes peuvent être problématiques. Cela dit, je suis encore convaincu qu'avec quelques ressources supplémentaires, certains besoins pourraient être satisfaits. On ne peut pas sauter de A à Z. Il faut franchir les étapes, et toutes les communautés doivent avancer graduellement. C'est pour cette raison que je crois dans le concept d'un bulletin annuel. Le gouvernement les Premières nations doivent convenir de le mettre en place. Nous indiquerons le nombre de diplômés et les besoins spéciaux et où nous en sommes. Ensuite, nous nous assoirons à la table, nous réévaluerons la situation, nous appuierons sur le positif et le renforcerons et nous prendrons les mesures correctives qui s'imposent. Je pense que c'est possible.

Le sénateur Stewart Olsen : J'ai davantage une observation qu'une question. Je suis d'accord avec vous pour adopter une approche plus terre-à-terre, pas rigide et pas axée uniquement sur des ententes. Quand on a les connaissances et si l'on accepte qu'il vaut mieux travailler avec les personnes les plus proches de soi, je pense qu'on a plus de chance de réussir.

Le sénateur Raine : Durant notre étude, nous avons parlé à des éducateurs à divers endroits au Canada. Il y a un fil commun, soit que quelqu'un dans la communauté a pris le taureau par les cornes et décidé qu'il fallait investir davantage dans les écoles.

Quand vous vous êtes retrouvés dans cette situation, quelles ressources avez-vous pu investir dans les écoles pour qu'elles puissent fonctionner?

M. Whiteduck : Nous avons négocié les budgets avec les Affaires indiennes. Nous avons dû être très astucieux dans nos négociations, repousser les limites quand il le fallait et nous entendre à l'intérieur des formules. Elles sont nombreuses. Nous devons faire attention aux nombreuses formules dans les nombreuses sources de financement de l'éducation. Il fallait négocier avec astuce. Finalement, dans notre communauté — et je

transparent about this —, for example, when we were negotiating with Indian Affairs on the full envelope for education program by program, Indian Affairs said we can no longer give you any additional resources to run your schools. We then bargained and argued to get them to make the post-secondary envelope larger. They knew we would surplus the money there to reinvest it a band school. For them it was a way around. They could not give it there but they could do projections. What was important for us was that education money stay for educational purposes. That was important.

Had the formula met our needs at the community school we would not have had to do it. What is occurring now, over all the years, because we have multi-year agreements, that as more and more students are going into post-secondary, our post-secondary envelope is shrinking. There is less money to put into the school, and our greater challenge is to deliver the kind of programs we want in the school. We are at that crossroad right now. We are about to negotiate with Indian Affairs for a new multi-year funding agreement and we are not sure what will happen.

I am sure that if push came to shove at the community level, there might be some minor investments in some things that could be done, but we are limited in what is available to us.

Senator Raine: That is interesting. I will share a story of a First Nation band in B.C. that got a special claims settlement and set it up in a trust where the money could not go to individuals, it could only go to community infrastructure and education. That has made all the difference for them because the formulas do not work to have your own school. Good luck with your negotiations.

I have another question. You do work obviously with people in your community going to the provincial schools and vice versa. How do you track the students back and forth? Does each student have a student number so they can track grades from school to school?

Mr. Whiteduck: Keep in mind that the numbers of students we are talking about are not in the hundreds. It is a lot easier because of our low numbers to track. It is tracked through report cards. When they go into one jurisdiction the file goes into that jurisdiction. If they transfer back, the file comes back into our jurisdiction.

In our case, the local town of Maniwaki does not have a large anglophone school. It is about the same size as ours. We tried for years to sit with them and ask why we are working apart; why we cannot figure out a way to bring, for example, our high school students together with yours and try to deliver an even better program, a more complete program. They have never wanted to do that. We have tried many times to do that.

suis très transparent à ce sujet —, par exemple, quand nous négocions avec les Affaires indiennes sur l'enveloppe complète pour l'éducation programme par programme, le ministère nous a dit qu'il ne pouvait plus nous donner de ressources pour faire fonctionner nos écoles. Nous avons alors négocié encore plus et présenté nos arguments pour que l'enveloppe du postsecondaire soit plus élevée. Ils savaient que nous réinvestirions ces fonds supplémentaires dans une école de bande. Pour eux, c'était une façon de contourner le problème. Ils ne pouvaient pas le donner à un endroit, mais ils pouvaient faire des projections. Ce qui était important pour nous, c'est que les ressources pour l'éducation restent en éducation. C'était important.

Si la formule avait répondu à nos besoins pour l'école communautaire, nous n'aurions pas été obligés d'agir ainsi. Ce qui se passe maintenant, au fil des années, parce qu'il y a des ententes pluriannuelles, c'est que de plus en plus d'élèves font des études postsecondaires et que notre enveloppe du postsecondaire diminue. Il y a de moins en moins d'argent pour l'école, et notre défi consiste à offrir les programmes que nous voulons à l'école. Nous sommes maintenant à une croisée des chemins. Nous sommes sur le point de négocier avec les Affaires indiennes une nouvelle entente pluriannuelle et nous ne savons pas ce qui nous attend.

Je suis certain que, s'il le fallait au niveau communautaire, il pourrait y avoir des investissements mineurs dans certains domaines, mais nos moyens sont limités.

Le sénateur Raine : C'est intéressant. Une bande autochtone en Colombie-Britannique qui a obtenu un règlement de revendications particulières a placé les fonds dans une fiducie qui ne peut effectuer de versements à des particuliers. Tous les fonds doivent être investis dans l'infrastructure et l'éducation. Cela a fait toute la différence pour eux, parce que les formules ne vous aident pas à avoir votre propre école. Bonne chance dans vos négociations.

J'ai une autre question. Vous travaillez évidemment avec les jeunes de votre communauté qui vont dans les écoles provinciales et vice versa. Comment suivez-vous les mouvements des élèves? Chaque élève a-t-il un numéro d'étudiant afin de pouvoir suivre les transferts d'une école à l'autre?

M. Whiteduck : Les élèves visés ne se comptent pas par centaines. C'est beaucoup plus facile parce qu'ils ne sont pas nombreux. On les suit par leurs bulletins. Lorsqu'ils vont ailleurs, le dossier est transféré ailleurs. S'ils reviennent, le dossier revient chez nous.

Dans notre cas, la ville locale de Maniwaki n'a pas de grande école anglophone. Elle est à peu près de la même taille que la nôtre. Nous avons tenté pendant des années de nous asseoir avec eux et de leur demander pourquoi nous travaillons chacun de notre côté; pourquoi nous ne pouvons pas trouver une façon, par exemple, de réunir nos élèves du secondaire avec les leurs et d'offrir un programme encore meilleur, un programme plus complet. Ils n'ont jamais voulu. Nous avons essayé à maintes reprises.

Only so much can be done in those kinds of situations to try to make something work out. We track it that way. Keeping in mind that in the local town, and this may occur elsewhere, I believe 52 per cent, approximately, of the students are Algonquin, either from our community or from another Algonquin community called Barrière Lake. If those students were ever to come back to their home communities, the anglophone system in Maniwaki would fall. That is why I always fail to understand why they were not so open to sitting down with us because to me it made total sense to bring our efforts and our resources to increase the quality of the programs.

Senator Raine: You are absolutely right.

On the tracking system, I believe INAC is developing an education information system to collect data for reporting and accountability. Are you familiar with that proposal?

Mr. Whiteduck: Yes, somewhat. I think it will be an important management tool, but it must be important to the community. You want to use data to bring about change and not just for the sake of collecting it. You want to use it to improve, to understand where your successes and where your challenges are in order to do something. I am always trying to ensure that the database or the management regime that will be used will be a good tool for the community. Yes, it becomes a good tool for INAC and regional bodies, but first and foremost for the community.

Senator Raine: Are you not concerned it might be duplicating existing data management?

Mr. Whiteduck: It probably is, and I am a firm believer in working with First Nations to work it out and arrive at a consensus. Everyone gains from that.

Senator Poirier: In your presentation you mentioned that it was the parents who had the choice of sending their children either to the school on your reserve, the Algonquin school, to the provincial school. Can you give me an idea of what percentage of students goes to the provincial school compared to the school on the reserve?

Mr. Whiteduck: It has varied from a low of about 10 per cent to a high of about 18 per cent. There are a variety of issues behind that. To give an example, some parents do not totally feel secure about our high school diploma. Even though we have proven that it is not an issue in going on to a community college. Some parents want their young people to be more integrated into the mainstream. They feel that will prepare them more adequately and will be a fair reflection.

Senator Poirier: Is it 10 per cent to 18 per cent that go to the school on the reserve?

Mr. Whiteduck: Yes.

Senator Poirier: The level of the students like you have here graduating and going on to community college or to university or CEGEP in Quebec, is it a fair balance between the students coming out from your First Nations school compared to the provincial schools?

Il y a des limites à ce qu'on peut faire dans ces situations pour essayer de trouver une solution. Nous les suivons de cette façon. Il faut se rappeler que, dans la ville locale, et c'est peut-être le cas ailleurs, environ 52 p. 100 des élèves sont Algonquins, soit de notre communauté, soit d'une autre communauté algonquine appelée Lac Barrière. Si ces élèves revenaient chez eux, le système anglophone à Maniwaki tomberait. C'est pour cette raison que je ne comprends jamais pourquoi ils étaient réticents à s'asseoir avec nous. Pour moi, c'est tout à fait logique de mettre en commun nos ressources et de pousser dans le même sens pour améliorer la qualité de nos programmes.

Le sénateur Raine : Vous avez tout à fait raison.

En ce qui concerne le suivi, je crois qu'AINC est en train de mettre au point un système d'information sur l'éducation, afin de collecter des données pour les rapports et la reddition des comptes. Êtes-vous au courant de cette proposition?

M. Whiteduck : Oui, plus ou moins. Je pense que ce sera un important outil de gestion, mais il doit être important pour la communauté. Il faut utiliser les données pour obtenir un changement et pas seulement pour s'amuser à les collecter. Il faut les utiliser pour améliorer la situation, pour comprendre les réussites et les problèmes, afin de changer. Je m'efforce toujours de veiller à ce que la base de données ou le régime de gestion qui seront utilisés soient de bons outils pour la communauté. Oui, cela devient un bon outil pour AINC et les organismes régionaux, mais d'abord et avant tout, pour la communauté.

Le sénateur Raine : Ne craignez-vous pas que cela fasse double emploi avec la gestion des données existante?

M. Whiteduck : Probablement, et je suis fermement convaincu qu'il faut travailler avec les Premières nations pour trouver des solutions et arriver à un consensus. Tout le monde y gagne.

Le sénateur Poirier : Dans votre exposé, vous avez indiqué que les parents avaient le choix d'envoyer leurs enfants à l'école de la réserve, l'école algonquine, ou à l'école provinciale. Pouvez-vous me donner une idée du pourcentage d'élèves qui vont à l'école provinciale et de ceux qui vont à l'école de la réserve?

M. Whiteduck : Il a varié d'un creux d'environ 10 p. 100 à un sommet d'environ 18 p. 100. Cela s'explique de plusieurs façons. Pour vous donner un exemple, certains parents ne sont pas tout à fait sûrs de la valeur de notre diplôme d'études secondaires. Même si nous avons démontré que cela ne pose pas de problème pour aller dans un collège communautaire. Certains parents veulent que leurs enfants soient plus intégrés dans la société dominante. Ils estiment que cela les prépare mieux et c'est leur droit.

Le sénateur Poirier : De 10 à 18 p. 100 qui vont à l'école de la réserve?

M. Whiteduck : Oui.

Le sénateur Poirier : Le niveau des élèves de votre école qui obtiennent leur diplôme et continuent au collège communautaire, à l'université ou au cégep est-il assez comparable à ceux qui sortent des écoles provinciales?

Mr. Whiteduck: We are actually getting more out of Kitigan Zibi School than from the provincial system. We notice that also from the community at Barrière Lake, a community north of us, because they send some of their kids to our school but they also send to the provincial school. We tend to graduate one or two per year from the community, which is a huge step for a community that is really trying to gain control, that they have young people at least finishing high school. We tend to get more than we used to, or even now at the provincial level.

Senator Poirier: About three or four weeks ago we were on a fact-finding mission in Saskatchewan and Alberta. We met and visited many schools. Some were schools on First Nations and others were provincial schools with students from First Nations attending. Some of the ones we visited, especially on the provincial side, made a huge effort to make the First Nations students feel welcome by having programs on culture and different things. Is that happening in your provincial school where your students go?

Mr. Whiteduck: There is a little bit. They are not necessarily overly preoccupied in that regard. They feel they have a captive audience. The teaching of Algonquin language does not take place. I must really emphasize the importance of teaching our First Nations language. Really at one point there should be a discussion around allowing First Nations systems as a whole to be taught totally in that First Nations language. In our community, there are only around 150 fluent speakers of our language left, and there is one here tonight.

We teach it in the school. We have the immersion program, but we are on life support. We must ask ourselves whether or not to maintain it. For us it is important, but we need to have the resources to make it happen. We are struggling. We cannot afford for the language to disappear at the community level. We know other First Nations in Canada would like to set up their whole system, but it is a question of resourcing again to make it happen. The French immersion school concept that took place in Ontario and elsewhere across Canada is possible, we can do it. There is no reason why it should not be happening.

Senator Poirier: Finally, on a different line completely, you mentioned that when your students — and we have heard this from many First Nations — leave and go to a provincial school, the cost or funding transfer that you have to make is a whole lot higher and it takes money away from what is left to be distributed in your school within your community. You also mentioned that you entered into an agreement with the province where they have students coming into your school. What is the funding arrangement there? Is it a fair equivalency?

Mr. Whiteduck: I was referring to Algonquin students who live in the town. Whenever a family lives outside the community, you cannot put them on your list for INAC to fund because they are considered to be off reserve.

M. Whiteduck : En fait, il y a un peu plus de diplômés de l'école Kitigan Zibi que dans le réseau provincial. Nous le constatons aussi dans la communauté du Lac Barrière, au nord de chez nous, parce que certains de leurs enfants viennent à notre école, mais d'autres vont à l'école provinciale. Nous avons tendance à diplômer un ou deux élèves par année chez nous, ce qui est énorme pour une communauté qui s'efforce de prendre le contrôle de l'éducation. Nous réussissons à ce que des jeunes finissent au moins leur secondaire. Nous avons tendance à en diplômer davantage qu'avant ou qu'au niveau provincial.

Le sénateur Poirier : Il y a environ trois ou quatre semaines, nous sommes allés dans une mission d'information en Saskatchewan et en Alberta. Nous avons visité de nombreuses écoles. Certaines étaient des écoles autochtones, d'autres, des écoles provinciales accueillant des élèves autochtones. Certaines de celles que nous avons visitées, surtout parmi les écoles provinciales, faisaient des efforts énormes pour que les élèves autochtones se sentent bienvenus en offrant des programmes sur la culture, par exemple. Est-ce la même chose dans l'école provinciale où vont vos élèves?

M. Whiteduck : Un peu. Ils ne se préoccupent pas nécessairement beaucoup de cet aspect. Ils estiment avoir un public captif. On n'y enseigne pas l'algonquin. J'insiste vraiment sur l'importance d'enseigner notre langue. À un moment donné, il faudrait vraiment discuter de la possibilité que l'enseignement à l'intention des Premières nations se fasse entièrement dans la langue des Premières nations. Chez nous, il ne reste plus qu'environ 150 personnes qui maîtrisent notre langue et il y en a une ici ce soir.

Nous l'enseignons à l'école. Nous avons le programme d'immersion, mais nous sommes en mode de survie. Nous devons nous demander s'il faut continuer ou non. Pour nous, c'est important, mais il nous faut des ressources pour pouvoir le faire. Nous luttons. Nous ne pouvons pas nous permettre que la langue disparaisse chez nous. Nous connaissons d'autres Premières nations au Canada qui aimeraient mettre sur pied leur propre système, mais c'est une question de ressources pour pouvoir y arriver. Le concept de l'école d'immersion en français qui s'est implanté en Ontario et ailleurs au Canada est possible. Nous pouvons l'appliquer. Rien ne l'empêche.

Le sénateur Poirier : Finalement, dans un tout autre ordre d'idées, vous avez dit que lorsque vos élèves — et nous avons entendu la même chose de nombreuses autres Premières nations — partent et vont dans une école provinciale, le coût ou le transfert de fonds est beaucoup plus élevé pour vous et cela réduit ce qui reste à distribuer dans votre école. Vous avez indiqué également que vous avez conclu avec la province une entente par laquelle des élèves du réseau provincial vont dans votre école. Quelle est l'entente financière dans ce cas? Y a-t-il une équivalence équitable?

M. Whiteduck : Je faisais allusion aux élèves algonquins qui vivent en ville. Chaque fois qu'une famille vit hors de la communauté, on ne peut pas la mettre sur notre liste pour obtenir du financement d'AINC parce qu'on considère qu'elle ne vit pas sur la réserve.

To answer that particular question, we get the same tuition as we would pay the school board. It is the same amount.

Senator Poirier: Even though they are First Nations students living off reserve, the amount of money that would come to you —

Mr. Whiteduck: No. We do not get any money for anyone living off reserve at the elementary or secondary level. They have to be living on reserve. If they are living in Ottawa and they are attending a high school in Ottawa, we do not get any money. When we prepare the list for INAC, we can only put those who are residents on the reserve.

Senator Poirier: I may be misunderstanding. If you have a child that lives on the First Nations reserve and the parents decide to put them in a provincial school system, then the First Nation has to pay a certain amount to the provincial. Is that right?

Mr. Whiteduck: That is right because we get funding for tuition fees to be paid, yes.

Senator Poirier: However, if you have a First Nation family that is not living on reserve, could that First Nation family make the decision, if they are close by, to send their child to a First Nations school instead of to the provincial school?

Mr. Whiteduck: Yes.

Senator Poirier: If they do, at what level is the transfer of money?

Mr. Whiteduck: At the same level as we would pay to the provincial school for one of our students.

Senator Poirier: At the same level; okay.

Mr. Whiteduck: We worked that out. There are not many cases like that across Canada. I remember negotiating that arrangement some 10 years ago. Although we did not have a lot of students in that situation, the boards did not have a problem with it. The boards were not prepared to provide transportation, but the tuition was covered.

Senator Poirier: To your knowledge, would that be similar in every province across Canada or is that negotiated province by province?

Mr. Whiteduck: It is negotiated board by board. I did this at the board level and someone along the way at the ministry accepted these payments. Our tuition fee agreement with the board was fairly unique because the board recognized our jurisdiction; on our territory, we recognized theirs. It was mutual recognition.

Senator Dallaire: Chief Whiteduck, you have been in the education process, as you said, all your life. You have obviously demonstrated extraordinary leadership skills in advancing leadership within your community.

If we are seeing less than successful scenarios not only in the isolated areas but also in the areas that are not as isolated, do you believe that there is maybe a requirement for a higher

Pour répondre précisément à cette question, nous obtenons les mêmes frais de scolarité que ce que nous verserions à la commission scolaire. C'est le même montant.

Le sénateur Poirier : Même si ce sont des élèves autochtones qui vivent hors de la réserve, le montant que vous...

M. Whiteduck : Non. Nous ne recevons rien pour des élèves qui vivent hors de la réserve au niveau primaire ou secondaire. Ils doivent vivre dans la réserve. S'ils vivent à Ottawa et vont à une école secondaire à Ottawa, nous ne recevons pas un sou. Quand nous préparons la liste pour AINC, nous ne pouvons y inscrire que ceux qui résident dans la réserve.

Le sénateur Poirier : J'ai peut-être mal compris. Si vous avez un enfant qui vit dans la réserve et que les parents décident de l'envoyer à l'école provinciale, alors la Première nation doit payer un certain montant à la province, n'est-ce pas?

M. Whiteduck : Oui, parce que nous obtenons du financement pour les frais de scolarité à payer.

Le sénateur Poirier : Mais dans le cas d'une famille autochtone qui ne vit pas dans la réserve, cette famille autochtone pourrait-elle prendre la décision, si elle vit à proximité, d'envoyer son enfant à l'école autochtone plutôt qu'à l'école provinciale?

M. Whiteduck : Oui.

Le sénateur Poirier : Si elle le fait, quel est le montant du transfert?

M. Whiteduck : Le même que ce que nous paierions à l'école provinciale pour nos élèves.

Le sénateur Poirier : Le même montant, d'accord.

M. Whiteduck : C'est ce que nous avons établi. Il n'y a pas beaucoup de cas semblables au Canada. Je me rappelle avoir négocié cette entente il y a une dizaine d'années. Même si nous n'avions pas beaucoup d'élèves dans cette situation, les commissions scolaires n'y voyaient pas de problème. Les commissions scolaires ne voulaient pas payer le transport, mais les frais de scolarité étaient couverts.

Le sénateur Poirier : À votre connaissance, est-ce la même chose dans toutes les provinces ou est-ce négocié province par province?

M. Whiteduck : C'est négocié d'une commission scolaire à l'autre. Je l'ai fait avec la commission scolaire et quelqu'un au ministère a accepté ces paiements. Notre entente sur les frais de scolarité avec la commission scolaire était assez particulière, parce que la commission scolaire a reconnu notre compétence; sur notre territoire, nous avons reconnu la leur. Il s'agissait d'une reconnaissance mutuelle.

Le sénateur Dallaire : Chef Whiteduck, vous avez été dans le secteur de l'éducation toute votre vie, comme vous dites. Vous avez fait preuve d'extraordinaires qualités de leadership pour faire avancer le leadership dans votre communauté.

Si nous voyons des scénarios pas très reluisants, non seulement dans les régions isolées, mais aussi dans des régions qui le sont moins, pensez-vous qu'il faut peut-être un engagement plus grand

commitment or capability of leadership within the First Nations in order to achieve the levels that you have been able to achieve in your community?

Mr. Whiteduck: My answer would be yes. As I always say, not everything is rosy at our communities. We have challenges on many issues, but it takes commitment on the part of people who believe in people. I, along with the community — it is not only me, it is all the people involved — believe in the future of those young people. I know I only have a few years left. I keep looking around to say, which one of these young people will take on the role and feel good about it and feel proud and be able to come to these kinds of tables? That is why I have been so passionate about education, because it has given me the voice that took us so long to bring forward without being fearful in an honest, straightforward fashion.

Senator Brazeau: We talked about the frustrations with bureaucrats far too often. With respect to primary and secondary school, you said there is no funding given to the community for off-reserve students. Is that a policy within the department? What steps have you undertaken to try to correct the wrong and what are you hearing from the officials?

Mr. Whiteduck: That is an important question because it has been an outstanding question. It is a policy within INAC to fund only the on reserve for elementary and secondary education. I will give you one example.

If a student is in the community and there is not a program for them, they have to come to Ottawa because of a special education program, and funding is allocated to pay room and board while in Ottawa. However, we do not get funding for our membership living in Toronto or anywhere else. Every year, we have to send in a report. We list all our students, their grade levels, birth dates, and all that kind of information. They have to be on reserve. INAC could come into the school and say, “You gave us a list of 20. Show us that these 20 are here today. If they are missing, we might call to check to ensure they are really on the list. “

If you recall, a number of years ago Quebec ran into a major problem because school boards were putting false or ghost students on their lists. We have to be accountable for the students who are there. It must be verified. There is a policy that has existed. Over the years I have written to ministers and I have spoken to bureaucrats because we have many families that live outside the communities. It is not that you need tuition, but sometimes they need help with school supplies or with book money. Over the years, we at the community have tried to take from our education envelope some of the money and we were providing some funding for off reserve, even though we were not getting money to do so, for school supplies and books. Lately, with the money tightening, we have reduced it to \$70 for those who request it, when there is a need, to try to help them with school supplies. That is from our overall pot of money. We may

ou une plus grande capacité de leadership chez les Premières nations afin d’obtenir les résultats que vous avez pu obtenir chez vous?

M. Whiteduck : Je répondrais probablement que oui. Je dis toujours que tout n’est pas rose chez nous. Nous avons des difficultés dans de nombreux domaines, mais il faut un engagement de la part de ceux qui croient dans les gens. Je crois, mais je ne suis pas seul, toute la communauté et toutes les personnes intéressées le croient aussi, en l’avenir de ces jeunes. Je sais qu’il ne me reste plus que quelques années. Je cherche sans cesse autour de moi pour trouver, par exemple, celui de ces jeunes qui prendra le relais et qui sera à l’aise dans ce rôle, fier de lui et capable de venir à des tables comme celle-ci. C’est pour cette raison que j’ai toujours été aussi passionné par l’éducation, parce que cela m’a permis enfin de m’exprimer — ce que nous avons mis tant de temps à faire — sans crainte, et en toute franchise et simplicité.

Le sénateur Brazeau : Nous avons parlé des frustrations beaucoup trop fréquentes avec les bureaucrates. En ce qui concerne l’école primaire et secondaire, vous dites qu’aucun financement n’est accordé à la communauté pour les élèves hors réserve. Est-ce une politique du ministère? Quelles mesures avez-vous prises pour tenter de corriger la situation et que vous répondent les fonctionnaires?

M. Whiteduck : C’est une question importante parce qu’elle n’est pas résolue. AINC a pour politique de ne financer que l’éducation primaire et secondaire dans les réserves. Je vous donnerai un exemple.

Si un élève habite chez nous et qu’il n’y a pas de programme pour lui, il doit venir à Ottawa parce qu’il y a un programme spécial et que du financement est accordé pour le logement à Ottawa. Mais nous n’obtenons pas ce financement pour nos membres qui vivent à Toronto ou ailleurs. Tous les ans, nous devons envoyer un rapport. Nous donnons la liste de tous nos élèves, leur niveau, leur date de naissance, et d’autres renseignements de ce genre. Ils doivent vivre dans la réserve. AINC pourrait venir à l’école et nous dire : « Vous nous avez donné une liste de 20 élèves. Montrez-nous où ils sont aujourd’hui. S’ils sont absents, nous ferons peut-être des appels pour nous assurer qu’ils doivent vraiment figurer sur la liste. »

Si vous vous souvenez bien, il y a quelques années, le Québec a eu un grand problème parce que les commissions scolaires inscrivaient de faux élèves ou des élèves fantômes sur leurs listes. Nous devons rendre compte des élèves inscrits. Il faut des vérifications. Il existe une politique. Au fil des années, j’ai écrit aux ministres et j’ai parlé aux bureaucrates parce qu’un grand nombre de nos familles vivent hors des réserves. Il n’y a pas de problème avec les frais de scolarité, mais parfois ils ont besoin d’aide pour les fournitures et les manuels scolaires. Au fil des ans, nous nous sommes efforcés dans notre communauté de prendre une partie de l’argent dans notre enveloppe de l’éducation pour financer l’éducation hors réserve, même si nous ne recevions rien pour cela, pour les fournitures et les manuels scolaires. Récemment, avec les compressions financières, nous avons réduit ce montant à 70 \$ pour ceux qui le demandent, quand il

have to take it from band funds in the future, we are not sure. We believe that you belong to KZ, whether you are on the reserve or outside. We will try, even though we do not get the funding. We have asked Indian Affairs to at least consider it because many families who reside on the outside are struggling.

The Chair: I would like to thank you, Chief Whiteduck. You are accomplished in what you do. You are in one of the most important professions that relates to the study we are doing, the teaching profession. I am a strong believer that if there is one profession in the world that can make a difference with our First Nations, it is the teaching profession. I would be remiss if I did not thank the people who came with you in support of what you are doing.

You said this issue has been studied to death; it has. Hopefully, we as a committee will have the wisdom and capacity to make recommendations that will be productive and supported.

With that, we will suspend and go in camera to complete the remainder of our work tonight.

(The committee continued in camera.)

y a un besoin, afin de les aider à payer les fournitures scolaires. Ce montant vient de notre enveloppe globale. Il faudra peut-être aller le chercher dans les fonds de la bande, à l'avenir, nous ne sommes pas certains. Nous croyons qu'on fait partie de KZ, qu'on soit dans la réserve ou ailleurs. Nous essayons d'aider, même quand nous ne recevons aucun financement. Nous avons demandé aux Affaires indiennes d'au moins envisager de nous donner quelque chose, parce que de nombreuses familles qui vivent hors de la réserve en arrachent.

Le président : Je vous remercie, chef Whiteduck. Vous êtes un as dans votre domaine. Vous travaillez dans l'une des plus importantes professions touchées par notre étude, l'enseignement. Je suis fermement convaincu que, s'il existe une profession au monde qui peut faire une différence pour nos Premières nations, c'est celle d'enseignant. Je m'en voudrais de ne pas remercier ceux qui sont venus avec vous et qui appuient ce que vous faites.

Vous avez déclaré que cette question a été étudiée en long et en large; c'est vrai. Nous espérons que notre comité aura la sagesse et la capacité de faire des recommandations qui seront productives et appuyées.

Nous continuerons maintenant à huis clos pour terminer notre travail de ce soir.

(Le comité se poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, November 23, 2010

Indian and Northern Affairs Canada:

Patrick Borbey, Senior Assistant Deputy Minister, Treaties and
Aboriginal Government;

Anik Dupont, Director General, Specific Claims.

Wednesday, November 24, 2010

Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation:

Gilbert W. Whiteduck, Chief.

TÉMOINS

Le mardi 23 novembre 2010

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et
gouvernement autochtone;

Anik Dupont, directrice générale, Revendications particulières.

Le mercredi 24 novembre 2010

Première nation Kitigan Zibi Anishinabeg :

Gilbert W. Whiteduck, chef.